

ASSOCIATION
DES AMIS
DE L'UNIVERSITÉ
DE LIÈGE

2^{me} ANNÉE
AVRIL 1930

RÉDACTION

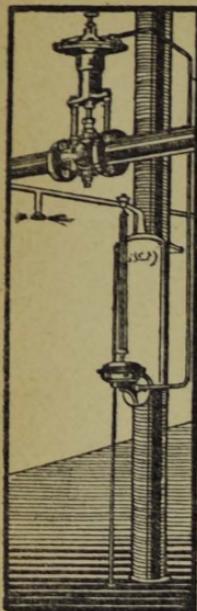
M. PAUL HARSIN, 62, RUE HEMRICOURT, 62, LIÈGE

BULLETIN



TRIMESTRIEL

1930
H. VAILLANT-CARMANNE, IMP. DE L'ACADÉMIE
4, PLACE SAINT-MICHEL, 4 LIÈGE



SOCIÉTÉ ANONYME

INTEGRA

RUE VIEILLE MONTAGNE, -- LIÈGE
Bureaux à PARIS, BIRMINGHAM, MILAN, BILBAO

*Pressiodéprimomètres, Manomètres, Débitmètres
et Compteurs pour Eau, Gaz, Vapeur, etc.,
Analyseurs pour CO₂, CO, SO₂, H₂ etc.,
Pyromètres, Calorimètres*

Indicateurs

Enregistreurs

Signaux lumineux

Régulateurs automatiques

Montage et entretien par Ingénieurs et Monteurs-spécialistes

Les
Cristaux
du Val St-Lambert
sont
les Joyaux
de la
Table

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

BULLETIN TRIMESTRIEL

Editorial

Monsieur l'Administrateur Inspecteur Debalu poursuit dans ce bulletin l'exposé documenté et extraordinairement suggestif des diverses étapes du projet d'établissement des nouveaux Instituts de notre Faculté technique. Ces détails, livrés pour la première fois à la publicité, intéresseront sans aucun doute tous les Amis de l'Université.

La nécrologie de l'Université s'allonge sans répit : quinze décès en un peu plus d'une année ! Et pendant que ces vétérans de la science que l'on nomme Charles Michel, Eugène Hairs, Charles Willems, Charles Julin disparaissent, la mort impitoyable nous ravit encore l'un des plus jeunes pionniers de l'équipe universitaire, Clément Guion. Qu'à tous aille pieusement notre pensée reconnaissante.

Le 11 mars l'assemblée générale de notre Association a enregistré les résultats acquis au cours d'une première année d'existence.

On lira plus loin les rapports du secrétaire et du trésorier, la liste des membres élus du Conseil d'administration ainsi que celle de tous les membres de l'Association.

Nous reporterons au bulletin suivant la chronique habituelle.

LA RÉDACTION.

Les Nouveaux Instituts de la Faculté technique et les aménagements du bâtiment principal de l'Université de Liège.

La Faculté des Sciences tout en se montrant favorable à ces vues suggéra de réunir dans un même bâtiment les Cours généraux de la Candidature-ingénieur et de la Faculté technique.

D'autre part l'A. I. Lg., qui se préoccupait alors d'organiser une série de manifestations en vue de fêter le 75^e anniversaire de sa fondation, fit réaliser, pour l'Exposition de l'Art de l'Ingénieur qu'elle projetait, la maquette d'un projet d'un Institut technique élaboré par M. le professeur Hanocq.

Elle espérait ainsi provoquer de nouvelles souscriptions et en tout cas donner à ce projet l'appui de tout le prestige et de la considération dont elle jouit tant dans les milieux officiels que dans le monde industriel.

De mon côté, je m'appliquai à réunir toute la documentation désirable sur les installations des grandes Ecoles techniques étrangères et sur les exigences des services d'enseignement de notre Faculté technique. Pour m'aider dans cette tâche, la Commission administrative du Patrimoine de l'Université jugea utile de me faire visiter en compagnie de mon collègue, M. le professeur A. Duchesne, les nouveaux bâtiments de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich dont la réputation est justement célèbre. Cette visite modifia complètement mes vues antérieures et, après de nombreux entretiens avec mes collègues, j'adressai le 28 février 1922, à M. l'administrateur-inspecteur, C. le Paige, la lettre suivante :

“ La Faculté technique a eu l'honneur de vous adresser un extrait du procès-verbal de sa séance du 3 mai 1921, relatif à un projet de constructions de nouveaux locaux dont je lui avais fait part. Depuis lors de nombreux échanges de vue avec mes collègues de la Faculté des Sciences et de la Faculté technique, une visite récente à l'École polytechnique fédérale de Zurich, une documentation plus étendue sur les exigences de l'enseignement supérieur des Sciences pures et appliquées et sur les solutions préconisées pour y satisfaire, enfin la connaissance d'un projet d'embellissement de notre ville qui se lierait admirablement avec celui que nous poursuivons, m'ont conduit à revoir ma première étude et à en élargir considérablement le cadre.

En abordant pour la première fois, l'an dernier, la question des nouvelles installations pour la Faculté technique, je m'imaginais le problème beaucoup plus simple qu'il n'est en réalité et j'estimais qu'un terrain de 2 hectares $1/2$ pourrait suffire aux besoins de notre enseignement pendant un grand nombre d'années. Mais, dans la suite, en procédant à une enquête minutieuse sur les superficies réclamées par nos divers services, je vis apparaître des exigences que je n'aurais pu soupçonner tout d'abord. Poussant plus loin mes investigations, je me documentai sur les installations universitaires les plus récentes et visitai avec un de mes collègues de la Faculté technique, M. A. Duchesne, grâce à la générosité du Patrimoine de l'Université de Liège, l'École polytechnique fédérale de Zurich, une des écoles techniques les plus célèbres du continent, qui fut récemment aménagée et agrandie par un architecte de grande valeur, M. le professeur Gull. Celui-ci ayant bien voulu nous recevoir et nous éclairer de ses conseils, je me rendis ainsi compte de l'ampleur du problème que des circonstances spéciales m'avaient amené à étudier.

La question des constructions destinées aux Universités a d'ailleurs fait l'objet d'études très nombreuses dont les plus remarquables sont, sans conteste, celles qui furent entreprises à l'occasion de la création de l'Université de Californie à Berkeley.

Un concours international, comprenant une épreuve éliminatoire et une épreuve finale, fut institué pour le meilleur projet de cette Université à établir sur un terrain de 100 hectares. La plus grande liberté fut donnée aux concurrents qui eurent à faire oeuvre d'artistes, sans avoir à se préoccuper de la question financière.

La première épreuve qui avait réuni 105 concurrents, fut jugée, en 1896, à Anvers ; onze projets furent primés.

Leurs auteurs furent alors invités à visiter, aux frais du Comité organisateur du concours, les Universités les plus importantes des deux continents et l'emplacement de la future Université de Californie ; puis on leur assigna un délai suffisant pour la remise des projets définitifs.

Le vainqueur de cette joute, si intéressante pour ceux qui sont appelés à étudier la construction de bâtiments universitaires, fut un architecte français, M. Bénard, dont le projet dépassa tous les autres d'une manière remarquable. Ce projet et cinq autres également primés ont été reproduits en un volume qui a pour titre : "The international competition for the Phoebe Hearst architectural plan for the University of California".

L'architecte Gull, dans ses aménagements et agrandissements de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, s'est inspiré de trois principes directeurs empruntés au projet de M. Bénard :

1^o Séparation complète des bâtiments destinés aux cours généraux et aux cours comprenant des laboratoires ;

2^o Pour les premiers, de grands dégagements et un accès facile à tous les locaux. Ces bâtiments comportent toujours une salle de pas perdus, éclairée par le haut et garnie sur tout son pourtour, aux différents étages, de galeries qui la surplombent. Cette salle, avec parfois des galeries attenantes, peut servir en partie à l'exposition de collections diverses et assure une circulation aisée des élèves à l'entrée et à la sortie des cours ; de cette façon, les étudiants

en attendant l'ouverture d'un cours, ne sont plus obligés de stationner dans la rue ou d'encombrer les vestibules jusqu'à en obstruer tout passage ;

3° Les laboratoires sont des constructions d'architecture très simple, disposées autour d'une cour ouverte carrée ou rectangulaire. Cet arrangement a le grand avantage d'utiliser au mieux le terrain et de se prêter aux agrandissements futurs.

Partant de ces principes, en m'aidant des données qui me furent communiquées par mes collègues de la Faculté technique et par quelques-uns de mes collègues de la Faculté des Sciences (voir annexe), j'ai établi les surfaces d'encombrement des bâtiments dont il va être question.

Si l'on voulait donner à l'enseignement de nos Ecoles spéciales, tout le développement qu'elles comportent, un grand nombre de nos collègues estiment que huit nouveaux bâtiments devraient être construits. Nous les énumérons ci-dessous avec l'indication de leur superficie :

- 1° Un bâtiment pour les cours généraux de la Faculté technique à savoir : l'exploitation des mines, l'exploitation des chemins de fer, la topographie, l'architecture industrielle, la construction des machines, la technologie, l'économie politique et le droit administratif, superficie, en y comprenant un hall d'essais pour la construction des machines, l'architecture industrielle et un atelier pour la technologie..... 4736 m²
- 2° Un Institut de Métallurgie..... 3500 m²
- 3° Un Institut de Mécanique..... 3600 m²
- 4° Un Institut des Sciences minérales..... 1800 m²
- 5° Un Institut de Chimie analytique et de chimie industrielle..... 3500 m²
- 6° Un bâtiment pour les cours généraux de la Candidature-ingénieur comprenant : analyse infinitésimale, géométrie analytique, mécanique rationnelle, physique

<i>mathématique, astronomie et géodésie, calcul des probabilités, géométrie descriptive, graphostatique..</i>	3840 m ²
7° <i>Un Institut de Chimie générale.....</i>	3500 m ²
8° <i>Un Institut de Physique.....</i>	1600 m ²

Mais un certain nombre de nos collègues pensent qu'il n'y a pas à présent nécessité impérieuse de construire les trois derniers bâtiments, parce qu'ils estiment que la Faculté des Sciences trouverait pour ses cours généraux suffisamment de place dans les locaux abandonnés par la Faculté technique et que le bâtiment occupé actuellement par la Chimie analytique et la Chimie industrielle pourrait être mis à la disposition de la Chimie générale et de la Physique. Le premier service s'agrandissant des laboratoires de la Chimie analytique, devenus vacants, et le second prenant possession du rez-de-chaussée et du premier étage du bâtiment B.

D'ailleurs les locaux qui deviendraient libres par le départ de tous les services de la Faculté des Sciences dépasseraient de beaucoup les besoins actuels des autres Facultés qui sont logées dans le bâtiment principal de la place du 20 août, de l'Ecole de Commerce et de la Bibliothèque.

A mon sens une excellente solution qui donnerait en partie satisfaction aux légitimes désirs de la Faculté des Sciences, serait de réunir dans un même bâtiment les Cours généraux de la Candidature ingénieur et de la Faculté technique et de créer un Institut pour les branches relatives aux constructions industrielles qui comprennent actuellement : l'architecture industrielle, la construction des machines et la technologie, car cette partie de l'enseignement technique est forcément appelée à prendre un grand développement par les progrès incessants de l'automobilisme et de l'aviation.

Mon projet consisterait donc dans l'édification de six bâtiments :

1° <i>Un bâtiment pour les cours généraux de la Candidature-ingénieur et de la Faculté technique.....</i>	3840 m ²
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

2 ^o Un Institut de métallurgie	3500 m ²
3 ^o Un Institut de mécanique	3600 m ²
4 ^o Un Institut des Sciences minérales.....	1800 m ²
5 ^o Un Institut de Chimie analytique et de Chimie industrielle.....	3500 m ²
6 ^o Un Institut de constructions industrielles.....	3000 m ²

Si l'on adopte ce projet, les surfaces bâties s'élèveraient à près de 2 hectares, tandis que si l'on se borne à la construction de cinq bâtiments elle sera de 1 hectare $3\frac{1}{4}$ environ.

Partant de ces données, on peut estimer l'étendue du terrain nécessaire aux constructions projetées.

C'est un fait d'expérience que tous les laboratoires universitaires construits il y a 25 ans sont devenus partout insuffisants. Prenons l'exemple de notre Institut de Chimie qui comprend les services de la Chimie générale, de la Chimie analytique et de la Chimie industrielle.

Il occupe un terrain de plus de 7000 m², c'est-à-dire environ 43 % de la superficie totale du terrain sur lequel sont édifiés tous les bâtiments universitaires de la place du 20 août, de la place Cockerill et du quai des Etats-Unis.

Il est bien connu que tous les services y sont maintenant à l'étroit. Spring avait d'ailleurs prévu cette situation dès le début.

On sait que ce terrain lui fut imposé par une administration aux vues étroites que l'illustre maître ne cessa de combattre. Voici ce qu'il dit page 32, dans sa brochure intitulée : " L'Institut de Chimie générale de l'Université de Liège " :

« Bien qu'il ait été tiré parti d'une manière aussi satisfaisante que possible du terrain imposé, il est à jamais regrettable cependant que l'Institut Chimique n'ait pu s'élever sur un terrain plus vaste. On aurait non seulement pu l'isoler complètement, mais encore le placer en retrait des voies de circulation et le défendre contre les poussières de la voirie par des plantations appropriées. »

De semblables erreurs ont d'ailleurs été commises dans d'autres Universités et à Zwich même l'agrandissement du Laboratoire de Mécanique créé en 1900 nécessitera des expropriations extraordinairement onéreuses.

Il importe donc d'éviter de telles fautes en réclamant pour nos futurs Instituts un terrain suffisamment vaste. Le professeur Gull considère qu'il faut au minimum un terrain dont l'étendue soit 3 fois la surface totale d'encombrement des bâtiments. Dans ces conditions nous aurions besoin d'au moins 6 hectares.

La solution évidemment la plus pratique et de loin la plus élégante consisterait à pouvoir édifier nos bâtiments dans un parc comme cela a été fait notamment à Bruxelles pour les Instituts Solvay, établis au Parc Léopold, et à Strasbourg où sept Instituts universitaires, couvrant une superficie de 1 hectare 35 ares, sont situés dans un parc de 9 hectares d'étendue.

Mais où trouver un terrain quelque peu vaste dans une ville qui comme Liège est bâtie dans une vallée resserrée.

Depuis le jour déjà lointain où l'on agita pour la première fois la question des nouvelles installations pour la Faculté technique, l'on mit en avant l'emplacement du Vieux-Liège.

Le terrain actuellement vacant en cet endroit n'a que 2 hectares 1/2 de superficie ; il est évidemment tout à fait insuffisant. Mais en 1906, M. Digneffe, qui préside actuellement avec tant d'autorité aux destinées de notre ville, avait conçu l'idée de transformer en parc public tout le terrain d'une étendue de 12 hectares, compris entre l'Ourthe et le canal de l'Ourthe et qui s'étend de la Meuse au moulin Marcotty.

L'exécution de ce projet, dont il est question de reprendre l'étude, nécessiterait l'expropriation d'un terrain d'environ deux hectares et de plus de 180 habitations, peu importantes à la vérité, le tout sis sur le territoire de la commune d'Angleur (voir plan n° 1 annexé).

Je ne me dissimule pas que la création de ce parc rencontrera de fortes oppositions ; cependant sa réalisation nous permettrait d'entrevoir la possibilité d'y établir nos nouveaux locaux.

Désormais seraient assurés le développement continu de nos services et l'avenir de nos Ecoles spéciales.

En dehors de cet emplacement je n'en vois que deux autres de cette importance : le parc de la Citadelle et les terrains au-delà du Champ des manœuvres.

Tous les deux sont d'accès très difficile et situés dans la zone d'exploitation des charbonnages.

Le premier exigerait l'expropriation des bâtiments militaires qui s'y trouvent ; ce qui entraînerait évidemment à d'assez fortes dépenses.

L'accès du second pourrait être rendu plus facile si l'on se décidait à jeter un pont sur la Meuse, à la hauteur du parc du tir communal, comme il en a été question jadis.

Mais aucun de ceux-ci ne présentent évidemment les avantages de la situation des terrains du Vieux-Liège, qui se trouvent à un nœud de voies de communications. Aussi devons-nous souhaiter que se réalise à notre profit le projet Digneffe, qui tout en contribuant à l'embellissement de notre chère cité permettrait de donner à nos Ecoles spéciales leur plein épanouissement.

Est-il possible à l'heure présente d'évaluer le coût probable des nouvelles constructions ?

Je ne le pense pas. Il faudrait, en effet, être fixé sur l'emplacement et sur le nombre d'Instituts à construire. Le prix dépendra encore du genre de constructions qu'on adoptera. A la vérité, pour les laboratoires, il ne s'agit que de bâtiments d'architecture très simple.

Néanmoins il ne faut pas se faire d'illusion : les dépenses seront malgré tout très élevées ; mais rien ne s'oppose à ce qu'elles soient réparties sur un certain nombre d'années.

En vain opposera-t-on la situation financière obérée de l'Etat; celui-ci ne peut cependant indéfiniment se dérober à ses obligations de développer l'enseignement supérieur. Depuis trente ans, aucune construction nouvelle n'a plus été faite à l'Université de Liège et la Faculté technique, en particulier, se trouve comprimée dans des locaux qui n'ont pas été prévus pour elle.

Le Gouvernement peut-il rester indifférent à la concurrence que vont faire à ses établissements les Universités libres de Bruxelles et de Louvain.

La Ville de Bruxelles dont la situation financière n'est cependant pas si brillante — elle a du contracter récemment un emprunt de 150 millions de francs — n'a pas hésité à souscrire 20 millions en faveur des Ecoles spéciales de l'Université Libre.

Elle a montré de la sorte que certains sacrifices ne pouvaient être différés; aux pouvoirs publics à prendre exemple sur elle.

Nos Ecoles spéciales jouissent depuis longtemps d'un renom que ne possède aucune institution similaire belge; elles ont attiré et attirent encore la population la plus nombreuse tant parmi nos nationaux que parmi les étrangers; elles accueillent maîtres et élèves quelles que soient leurs opinions politiques ou leurs convictions religieuses; elles se trouvent dans un milieu industriel qui donne à son enseignement une sanction pratique.

Ces raisons me paraissent amplement suffisantes pour obtenir des pouvoirs publics un appui financier important.

En ce qui concerne la Ville de Liège, je ne doute pas que nos édiles sauront faire le sacrifice qu'on réclame de leur clairvoyance et de leur patriotisme et qu'ils suivront le noble exemple de la Ville de Bruxelles qui, outre son don de 20 millions, a mis à la disposition de l'Université Libre un terrain de 4 hectares pour y édifier les bâtiments projetés.

Il me reste pour terminer, à attirer l'attention des autorités académiques sur un point important.

C'est qu'il me paraît impossible de lier indissolublement la question de nos nouveaux locaux au projet Digneffe.

J'ai montré les énormes avantages qui en résulteraient pour nous s'il venait à se réaliser, mais en cas de non réussite il importe de dire que le terrain actuellement vacant au Vieux-Liége n'est pas assez vaste pour recevoir nos nouvelles constructions et que d'ailleurs il se prête mal à leur établissement.

En effet, une grande partie de ce terrain est en excavation profonde, ce qui nécessiterait des fondations très importantes et un développement inusité de sous-sols sans destination utile pour nos services.

Je pense donc qu'il importe de se réserver le choix d'un autre emplacement si le projet Digneffe n'était pas agréé par le Conseil communal ou si sa réalisation était remise à une date trop éloignée.

Veuillez agréer, etc...

Un mois plus tard je faisais parvenir aux autorités académiques les deux projets représentés fig. 1 et 2.

Dans le projet n° 1 les bâtiments sont dispersés sur les terrains du Vieux-Liége aménagés en parc public et dans le projet n° 2, ils sont alignés le long du quai du Condroz, sauf le bâtiment de la géologie qui fait face au quai Gloesener.

Mon but, en dressant ces deux plans, était de montrer l'étendue du terrain nécessaire à ces constructions dans les deux hypothèses qu'on pouvait envisager. J'appelais cependant l'attention sur quelques points importants.

Projet n° 1. — Les quais Gloesener et du Condroz ont été portés à 25 mètres de largeur suivant les vues de l'Etat qui projette de transformer ces deux voies de communication en chemin de grande voirie; de même l'espace face à la statue de Gramme, est porté de 25 mètres à 50 mètres. Ce carrefour important aurait de cette manière une superficie de 50 × 70 m. environ.

Ces modifications à l'état actuel des lieux, qui s'imposent de toute façon, diminuent la superficie du terrain qui pourrait être mis à notre disposition d'environ 3300 m² dont la plus grande partie devra être remblayée.

Pour éviter la grande excavation que présente la partie nord de ce terrain vers la statue de Gramme, les premiers bâtiments, dans les deux projets, sont placés fortement en retrait du quai Gloesener.

Dans cette hypothèse, les pentes de ce large fossé devraient être adoucies et son centre quelque peu surélevé, de manière à réaliser un vallonement agréable à la vue.

Le chemin droit réunissant le quai du Condroz au pont sur le canal et qui passe devant l'Institut " Sciences et Technique " serait sensiblement de niveau, car le nouveau pont prévu sur le canal devra se trouver à une certaine hauteur pour les nécessités du halage le long de ce cours d'eau; il en serait de même pour le chemin conduisant du quai Gloesener à ce même institut.

La création de ces deux chemins réclamera des travaux de terrassement importants. Enfin, tout le terrain actuel devra être remblayé de 1 mètre, pour le mettre complètement à l'abri des plus grandes crues.

Tels sont les travaux préliminaires les plus importants à prévoir, sans compter l'aménagement du parc.

La construction des instituts dans l'ordre indiqué au plan exigera, dès le début de nombreuses expropriations.

Projet n° 2. — La réalisation éventuelle de ce projet nécessitera à peu près les mêmes aménagements du terrain que ceux prévus pour le précédent, sauf la création du parc. Son avantage sur le projet n° 1 est qu'il exigerait, actuellement, peu d'expropriations.

L'Institut de Métallurgie ne nécessiterait que l'expropriation d'une maison. Les expropriations pour la construction de l'Institut de Géologie sont plus importantes, mais elles sont déjà prévues pour l'établissement du nouveau pont sur le canal.

Le terrain situé derrière les instituts à construire devrait être réservé pour l'avenir et son expropriation par zone, assurée au bout d'une période d'une quinzaine d'années par exemple.

DEUXIÈME PARTIE

Les terrains du Val Benoît

Des pourparlers s'engagèrent alors entre les autorités universitaires et la Ville de Liège. Entre-temps M. le Recteur Dejace me signala que des terrains situés au delà du pont du Val Benoît et appartenant aux familles Hauzeur et Lamarque-Roman étaient offerts en vente.

Cette propriété était divisée en trois lots A, B et C dont l'ensemble couvrait une superficie de plus de dix hectares. Dans le lot B était situé l'ancienne Abbaye du Val Benoît, vaste bâtiment dont on pouvait envisager l'utilisation.

L'occasion paraissait d'autant plus belle que le prix demandé par les propriétaires était des plus raisonnables. Malheureusement une option d'achat, s'étendant sur plusieurs mois, avait été consentie par les propriétaires à une société immobilière; cela retarda forcément les démarches en cours.

En novembre 1922, M. le Paige atteint par la limite d'âge, ayant pris sa retraite, je fus appelé à lui succéder en qualité d'administrateur-inspecteur. Je fus ainsi amené à poursuivre avec M. le Recteur Dejace les démarches auprès des autorités communales.

Fin décembre de la même année nous leur adressons un rapport sur un nouveau projet dont nous reproduisons ci-dessous les principaux passages.

*Messieurs les Bourgmestre et Echevins
de la Ville de Liège.*

Vous avez bien voulu nous inviter à prendre connaissance des études de terrains faites par votre service des travaux, en vue d'un projet d'édification de nouveaux instituts pour nos Ecoles spéciales d'ingénieur et vous avez exprimé le désir de nous entendre développer les raisons qui nous amènent à donner la préférence à l'un des deux emplacements préconisés.

Nous résumons dans cette note, les explications que nous avons eu l'honneur de vous présenter au cours de la séance du 22 décembre dernier.

De tous les terrains qui ont été étudiés pour les nouveaux Instituts Universitaires, deux ont particulièrement retenu l'attention des autorités académiques, ce sont : 1° le terrain du Vieux-Liège et 2° les propriétés Hauzeur et Lamarche-Roman au Val-Benoît.

Notre choix s'est arrêté sur ce dernier emplacement parce qu'il permet d'espérer une réalisation plus prochaine et moins dispendieuse de nos projets et qu'il assure largement les besoins de notre enseignement technique dans l'avenir.

Ce terrain a une superficie de 10 hectares environ et se trouve tout entier sur le territoire de la Ville de Liège.

Il est libre de construction sauf l'ancienne Abbaye du Val-Benoît. Ce bâtiment très pittoresque, d'ancien style liégeois, pourrait être conservé et éventuellement affecté à une hôtellerie d'étudiants. La réalisation de ce projet, dont l'Angleterre et l'Amérique notamment nous ont donné l'exemple, diminuerait dans une certaine mesure les difficultés qu'éprouvent à se loger les étudiants étrangers à la Ville et aiderait au rapprochement de jeunes gens de classes sociales ou d'opinions différentes.

Pour disposer au Vieux-Liège d'un espace aussi étendu que le précédent, il faudrait procéder à l'expropriation d'environ 21 maisons dans la zone comprise entre la Meuse et la ligne du chemin de fer de Liège à Namur, puis d'une cinquantaine d'autres habitations dans la partie située au delà de cette voie ferrée. Il faudrait encore soustraire ce terrain aux inondations et l'approprier en vue des travaux que projette le Gouvernement en cet endroit, à savoir l'élargissement des quais Gloesener et du Condroz et l'établissement d'un nouveau pont sur le canal de la dérivation.

Le coût très élevé de cet ensemble de travaux, est évidemment de nature à en retarder longtemps encore la réalisation. C'est ce qui nous incite surtout à préconiser le premier emplacement.

Il convient cependant de faire observer que ce terrain, pas plus que celui du Vieux-Liège, n'est complètement à l'abri des fortes crues du fleuve.

Mais l'Etat a décrété l'endiguement de la Meuse depuis Seraing jusqu'au pont du Val-Benoît. Ce travail actuellement en cours d'exécution, est de nature à enrayer le danger d'inondation des terrains que nous avons en vue. Il y aurait peut-être lieu d'envisager aussi l'exhaussement et l'élargissement de la voirie longeant le fleuve depuis le pont du Val-Benoît jusqu'à la rue du Moulin.

Quant aux terrains sur lesquels seraient bâtis nos futurs Instituts, on pourrait les aménager en parc ouvert au public pendant la journée. Mais il conviendrait, selon nous, d'en interdire l'accès la nuit, afin de simplifier la surveillance et la garde de nos Instituts.

* * *

Qu'il nous soit permis maintenant d'insister encore sur la nécessité et l'urgence de construire de nouveaux locaux universitaires.

Les Facultés de Philosophie et Lettres, de Droit, les Ecoles spéciales des Arts manufactures et des Mines (Facultés des Sciences et Faculté technique), l'Ecole spéciale de Commerce, sont à tel

point comprimées dans les locaux qu'elles occupent actuellement place du Vingt-Août et place Cockerill, qu'il est devenu absolument impossible de faire droit aux exigences les plus strictement nécessaires de leur enseignement. Cette situation entrave notamment la création de séminaires dans la Faculté de Philosophie et Lettres et dans la Faculté de Droit et empêche la Faculté des Sciences et la Faculté technique de développer l'enseignement pratique qui s'adresse aux futurs ingénieurs.

L'Ecole spéciale de Commerce est logée dans de vieux bâtiments qui menacent ruine et dont l'occupation présente un réel danger.

Enfin la bibliothèque n'est pas mieux partagée que l'Ecole de Commerce et ses locaux sont devenus trop exigus, pour répondre à l'accroissement continu du nombre des volumes dont elle s'enrichit chaque année.

Après avoir montré l'effort accompli par les Universités libres de Bruxelles et de Louvain, grâce à de puissants appuis financiers et insisté sur l'importance et la réputation de notre Ecole d'ingénieurs, nous envisageons de la manière suivante, les moyens propres à réaliser notre projet :

“ Mais pour réaliser nos projets, il faut des moyens financiers et les difficultés de l'heure présente sont sérieuses.

Nous ne les ignorons pas et c'est pourquoi nous proposons de répartir l'exécution de notre programme en trois étapes d'une durée de 2 à 3 ans chacune. Ce programme consiste, comme nous l'avons déjà indiqué dans notre précédente note de Mai 1922, à aménager le bâtiment central de l'Université et à construire six Instituts destinés aux enseignements suivants :

1) Métallurgie générale, Sidérurgie et Métallurgie des métaux autres que le fer.

2) Sciences minérales (Géologie pure et appliquée, Minéralogie, Cristallographie, Pétrographie, Paléontologie).

- 3) Un Institut de Chimie analytique et industrielle.
- 4) Un Institut de mécanique.
- 5) Un Institut de Constructions mécaniques et industrielles.
- 6) Un bâtiment pour les cours généraux de la Candidature et ceux de la Faculté technique qui ne comportent pas de laboratoire.

Dans la première étape nous envisagerions :

- 1) L'achat d'un terrain suffisamment vaste non seulement pour construire nos nouvelles installations mais pour assurer leur développement dans l'avenir.

- 2) La construction des deux Instituts : Métallurgie et Sciences minérales.

- 3) Aménagement d'une partie du bâtiment central.

La deuxième étape comprendrait la construction de deux autres instituts et l'aménagement d'une autre partie du bâtiment central.

La troisième étape comme la deuxième.

En procédant de la sorte, c'est-à-dire en menant de front la construction de nouveaux instituts et l'aménagement du bâtiment central, nous donnons satisfaction aux désirs légitimes des Facultés de Philosophie et Lettres, de Droit, des Sciences, de la Faculté technique, de l'École spéciale de Commerce, et de la Bibliothèque.

Pour l'exécution de la première partie de notre projet nous pouvons offrir aux pouvoirs publics un apport financier appréciable. Il consiste en ceci :

Une partie du capital de notre dotation Universitaire comporte en banque, une somme liquide d'environ 4 1/2 millions. Si nous ne pouvons, en vertu de nos statuts, investir nous-mêmes cette somme dans des constructions dont l'érection ne nous incombe pas et qui au demeurant ne resteraient pas notre propriété, nous pouvons prêter cette somme au Gouvernement, dans le but de lui faciliter une opération de trésorerie.

D'autre part les industriels du bassin de Liège ont souscrit en faveur de nos nouveaux instituts une somme d'environ un million,

dont nous disposons dès à présent, et nous pouvons escompter que leur générosité éclairée ne s'en tiendra pas là.

Enfin prévoyant l'outillage de nos futurs instituts nous avons inscrit des sommes importantes aux budgets annuels du Patrimoine de l'Université depuis sa fondation.

Ces différents apports constituent pour la solution du problème financier, une contribution dont l'importance n'échappera à personne.

Il serait prématuré d'entrer dans les détails de réalisation des deuxième et troisième étapes de notre programme, mais il est permis de croire que de nouveaux concours financiers ne nous feront pas défaut.

Nous osons espérer que la Ville de Liège nous accordera largement son appui dans cette entreprise si digne d'intérêt, etc... ”

Copie de cette lettre fut transmise à M. Nolf, ministre des Sciences et des Arts.

M. le recteur Dejace et moi nous préoccupâmes ensuite de trouver les moyens financiers propres à réaliser cette vaste entreprise.

Des pourparlers s'engagèrent avec l'Etat, la Province et la Ville de Liège. Celle-ci en vertu de la loi du 15 juillet 1849, art. 7, doit pourvoir aux agrandissements, à l'amélioration et à l'entretien des bâtiments affectés aux Universités de l'Etat. Pour la province aucune obligation légale de cette espèce n'existe.

Toutefois nous crûmes bon de solliciter son aide, étant donné surtout le mauvais état des finances de l'Etat. Nous trouvâmes d'ailleurs auprès de M. le député permanent Laboulle un appui si bienveillant que bientôt nous pûmes escompter une large participation financière de la Province. Malheureusement la situation des finances de la Ville était moins bonne et nos pourparlers traînèrent en longueur.

D'autre part les propriétaires des terrains du Val-Benoît s'impatientant de ne point recevoir de réponse à leur offre, rompirent les pourparlers le 31 janvier 1923.

Nous n'en continuâmes pas moins nos démarches auprès de l'administration communale à laquelle nous adressâmes le 2 mai suivant la proposition suivante :

Monsieur le Bourgmestre,

Les difficultés d'ordre financier et d'ordre administratif auxquelles se heurte l'acquisition du terrain sur lequel nous espérons pouvoir édifier les nouveaux Instituts Universitaires, nous amènent à vous soumettre une proposition qui diffère de celle que nous vous avons présentée dans nos entrevues antérieures.

L'Université de Liège, agissant en vertu de la loi du 5 juillet 1920 qui lui accorde la personnalité civile, se porterait acquéreur des terrains du Val-Benoît.

Elle interviendrait pour $\frac{2}{5}$ dans le prix d'acquisition, demanderait à la Ville de Liège d'intervenir pour une somme égale et s'efforcerait d'obtenir de la province, le $\frac{1}{5}$ complémentaire.

Il serait procédé immédiatement à une expertise de la valeur de la propriété, de manière à fixer la part contributive de chacune des parties intervenantes.

Afin de donner une idée approximative des charges à résulter de l'opération et sans nous prononcer sur l'exactitude de cette estimation, nous dirons que l'évaluation des terrains faite par les vendeurs se chiffre à la somme de deux millions 500.000 frs.

En partant de cette base, le patrimoine affecterait à l'acquisition la somme de un million dont il dispose ou disposera bientôt, en vertu de la souscription ouverte auprès des grandes industries et établissements financiers du bassin.

Il n'aurait donc à toucher en rien à son capital primitif et échapperait ainsi à toute critique qu'on lui adresserait sinon de ce chef.

La Ville nous verserait un million qui représenterait une part de l'intervention qui lui incombe en vertu de la loi et des précédents, en matière de constructions universitaires.

La Province compléterait par un subside de 500.000 frs. la somme nécessaire.

L'Université, propriétaire des terrains, mettrait successivement à la disposition du Gouvernement, les parcelles nécessaires à l'érection des nouveaux Instituts.

En attendant la réalisation complète de nos plans, les parcelles non utilisées seraient converties en un parc, dont la ville aurait la libre jouissance, à charge de surveillance et d'entretien.

Une convention à intervenir entre elle et le Patrimoine Universitaire réglerait ce point.

Nous voyons à l'adoption de ce projet nouveau l'avantage 1° de nous assurer la propriété d'un vaste terrain qui répondra aux nécessités d'extension future de nos services Universitaires, sans imposer à l'Etat une charge financière dont il pourrait contester la nécessité et que les circonstances actuelles lui rendraient particulièrement lourdes ; 2° de permettre à la ville, de réaliser sous une forme favorable pour elle, la part d'intervention légale à laquelle elle est soumise. En même temps qu'elle s'acquitterait d'une première partie de sa charge financière, elle sauvegarderait un bloc important de terrain aux portes de Liège.

Elle soustrairait ainsi à l'emprise presque certaine de l'industrie un dernier lot de verdure le long du fleuve et contribuerait à maintenir à l'un des plus beaux quartiers de la ville son caractère esthétique.

Nous nous permettons, Monsieur le Bourgmestre, d'insister vivement sur la nécessité d'activer l'étude de cette question.

Comme nous l'avons établi dans une note précédente, chaque année de retard constitue pour notre établissement de haute instruction, un péril de concurrence plus redoutable de la part des autres Universités.

Bruxelles et Louvain, spécialement favorisés par les pouvoirs municipaux, par les dons et legs, par les larges subventions d'amis Américains, développent avec rapidité leurs installations nouvelles et leur outillage.

Il serait profondément regrettable de voir notre Ecoles des Mines dont le renom dans le pays et à l'étranger est si considérable, souffrir d'une situation d'infériorité technique.

C'est un devoir pour les autorités publiques de nous épargner cette débécance et de nous aider à réaliser les conditions de vie indispensables à la prospérité d'une œuvre qui doit nous rester chère à tous.

Dans sa séance du 30 avril 1923, la Commission Administrative du Patrimoine de l'Université, à laquelle ces propositions ont été soumises, leur a donné à l'unanimité des membres présents, son adhésion et a chargé le Recteur-Président d'en poursuivre la réalisation."

Mis au courant de nos diverses démarches le Gouvernement voulut bien se rallier à nos propositions et promettre son intervention dans la construction des nouveaux Instituts et Laboratoires pour la Faculté technique à la condition expresse que la Ville de Liège interviendrait dans les frais d'acquisition du terrain et prendrait à sa charge une partie des frais de construction.

Dans sa séance du 15 octobre 1923, le Conseil Communal vote la somme d'un million que nous avions sollicitée. Avec les 300.000 frs. de la Province et la souscription des industriels, nous disposons ainsi d'une somme de 2.549.000 frs.

Nous nous empressâmes alors de renouer les pourparlers interrompus avec les propriétaires des terrains du Val-Benoît. Une estimation faite par un agent de l'Administration des Domaines servit de base à nos négociations. Après de

nombreux entretiens, nous dûmes renoncer à acquérir le lot A à cause des exigences de son propriétaire et nous proposâmes à la Ville d'agréer les offres faites pour les lots B et C qui se montaient à 2. 525.000 frs.

La Ville de Liège hésitant à se prononcer, nous perdîmes bientôt tout espoir de voir se réaliser nos projets et nous fûmes réduits à envisager d'autres solutions.

Divers emplacements firent l'objet d'examen détaillés, tels les terrains proches de la rue Naimette, un autre situé à Cornillon, enfin une partie du parc communal sis à Cointe. Aucun d'eux ne pouvait convenir et la situation paraissait inextricable, lorsque j'appris qu'il était question de désaffecter la caserne des Ecoliers, située au Boulevard de la Constitution. Le terrain sur lequel s'élèvent ces constructions occupe une superficie de 4 hectares 10 ares dont 1 hectare 37 ares de surface bâtie. Il se trouve proche du Laboratoire de Mécanique dont la construction provisoire est établie sur un terrain de 45 ares. Ces conditions me parurent si avantageuses que je me décidai à en faire part à M. le ministre Nolf. Le 7 février 1924, celui-ci adressait à son collègue de la Défense Nationale la lettre suivante :

“ La nécessité de pourvoir la Faculté technique de l'Université de Liège de nouveaux Instituts et Laboratoires a été reconnue par le Conseil des Ministres.

La dépense à résulter de ce chef a été évaluée à deux millions et demi pour l'acquisition du terrain et à huit millions pour la construction, dont six millions à charge de l'Etat.

Des négociations ont été entamées pour l'achat d'un terrain de 10 hectares situé au Val-Benoît.

Les exigences des propriétaires de ce terrain, acceptables à l'origine dépassent de beaucoup actuellement la somme prévue. Aussi ai-je dû envisager une autre solution.

M. l'Administrateur-Inspecteur de l'Université m'a signalé que la caserne de cavalerie située Boulevard de la Constitution est inoccupée et il paraît qu'elle le sera encore pendant plusieurs années. D'autre part, le Conseil Communal de Liège a émis à plusieurs reprises le vœu de voir la cavalerie casernée en dehors de la ville. S'il entrerait dans vos intentions de donner suite à ce vœu, je vous demanderai d'envisager la possibilité de nous entendre pour arriver à une solution qui serait de nature à donner satisfaction à nos deux départements, tout en ménageant les intérêts du Trésor.

En ce qui concerne mon point de vue, l'immeuble dont il s'agit offre l'extrême avantage de ne pas être éloigné des Instituts Universitaires existants. Il est de plus, m'assure-t-on, suffisamment vaste pour abriter les nouvelles institutions prévues, et à cet effet, au lieu de bâtir à grands frais de nouveaux Instituts et Laboratoires, de simples modifications à la disposition des locaux pourraient suffire dans une très large mesure.

Il en résulterait que la somme prévue pour l'achat du terrain et constituée, pour un million, par des souscriptions déjà recueillies et pour un million et demi par des interventions de la Ville et de la Province, deviendrait disponible et pourrait être affectée à l'acquisition de la caserne.

Quant aux six millions que l'Etat était disposé à consacrer à la construction des nouveaux Instituts et Laboratoires, ils pourraient être mis en partie tout au moins, à la disposition de votre département, si vous estimez que, le cas échéant, la caserne à désaffecter devrait être remplacée.

La construction de nouveaux locaux pour la Faculté technique de l'Université de Liège présentant un caractère de très grande urgence, je me permets, Monsieur le Ministre, de recommander cette affaire à votre très bienveillante attention.

Je vous saurais notamment gré de faire examiner le plus tôt possible la solution que je préconise et de me faire connaître votre avis à bref délai."

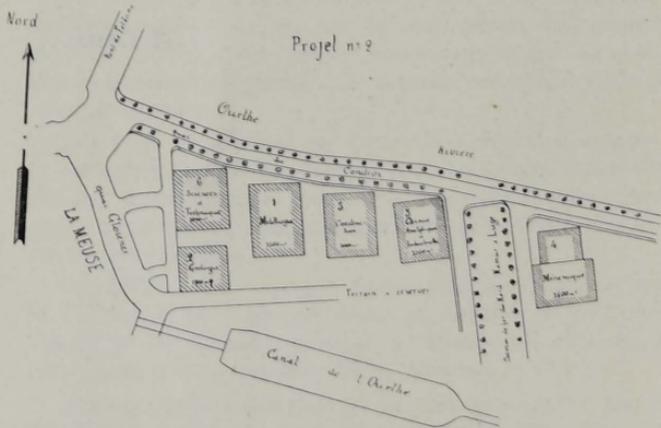
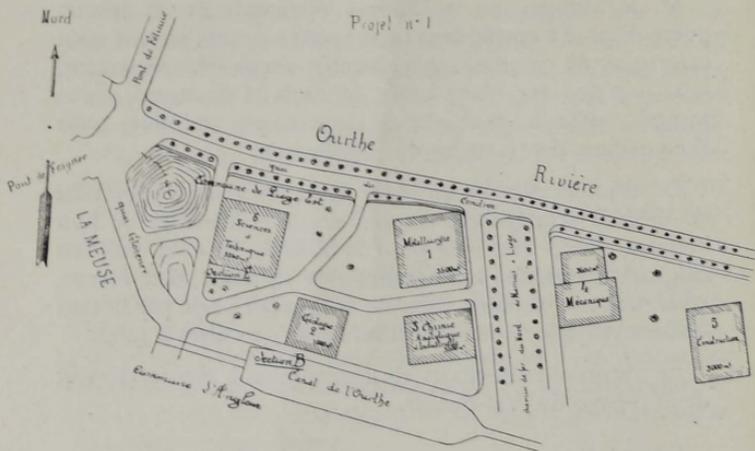
M. le Ministre de la Défense Nationale ne se montra guère disposé à entrer dans cette voie et les espoirs que nous caressions de ce côté furent bientôt déçus. Heureusement, le 20 juin de cette même année, le Conseil Communal mieux inspiré vota la décision, si longtemps attendue, pour l'acquisition des terrains du Val-Benoît.

Le 12 juillet suivant, un arrêté royal autorisait l'Université de Liège à acquérir ces terrains d'une contenance de huit hectares trente neuf ares pour la somme de deux millions cinq cent vingt-cinq mille francs et le 24 juillet, date mémorable dans nos annales, l'acte de vente était passé par devant Maîtres Auguste Aerts et Albert Remy, notaires à Liège.

Le Patrimoine devenait ainsi propriétaire des terrains et de l'Abbaye du Val-Benoît.

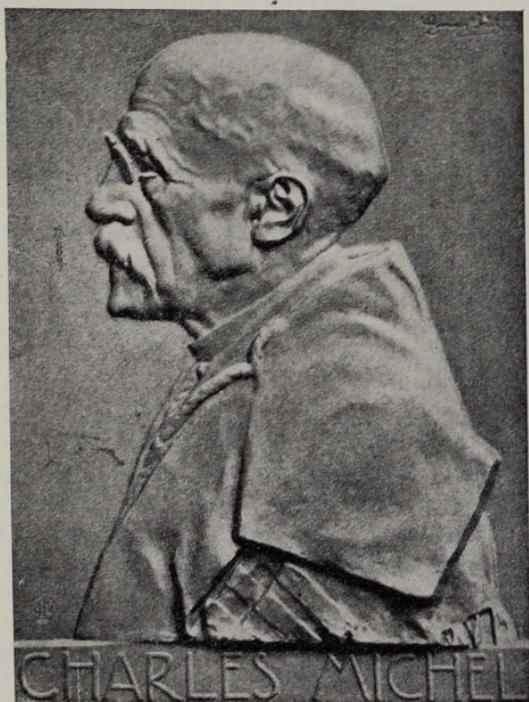
(A suivre)

M. DEHALU.



Nécrologie

Charles Michel



Moins de quatre mois après Jean Pierre Waltzing, moins d'un mois après Léon Parmentier, Charles Michel est mort le 21 décembre 1929. Avec lui disparaît le dernier survivant d'une équipe fameuse qui, durant des lustres, a fait tant d'honneur à l'Université de Liège et répandu au loin le renom de notre école de philologie classique.

Charles-Norbert-Marie Michel est né le 24 juillet 1853 à Tournai, à quelques pas de la France qu'il devait tant chérir. Ses études secondaires terminées dans sa ville natale, il suit les cours de philosophie et de philologie à l'Université de Louvain. Promu docteur en philosophie, il se met à voyager pour compléter et approfondir sa formation scientifique. Il fréquente successivement les Universités de Bonn, de Strasbourg, de Berlin. Il ne trouve vraiment sa voie qu'à Paris, où l'enseignement de Bergaigne pour le sanscrit, de Michel Bréal pour la grammaire comparée, de Louis Havet pour le latin, de Paul Foucart pour l'épigraphie grecque, le retient pendant trois ans et lui donne la clarté et la distinction toutes françaises qui seront à la base de son propre enseignement. Sa formation d'humaniste complétée par un voyage en Italie, il rentre en Belgique, où l'attend une belle carrière.

Elle commence fort modestement. Un cours libre de sanscrit ayant été institué à Liège, Charles Michel est appelé à inaugurer cet enseignement chez nous le 16 novembre 1880. Le 30 juin 1883, un second cours libre est fondé pour le jeune orientaliste, l'histoire ancienne de l'Orient. Le 31 janvier 1885, il est nommé professeur extraordinaire, et passe, en cette qualité, à l'Université de Gand pour la grammaire générale et le sanscrit. Professeur ordinaire le 27 février 1888, il voit son enseignement gagner en importance le 16 octobre 1890 : l'histoire politique de l'Orient et de la Grèce, l'encyclopédie de l'histoire de l'antiquité, les exercices pratiques

sur l'histoire, la critique historique rentrent alors dans ses attributions, qu'il conservera jusqu'au 10 janvier 1892. Un arrêté royal le rappelle à Liège pour un enseignement non moins important, mais d'un autre ordre : explication d'auteurs grecs, institutions grecques, encyclopédie de la philologie classique, grammaire comparée, langue et littérature sanscrites. Le 16 décembre 1892, il se décharge d'une partie de la grammaire comparée en faveur de Léon Parmentier. Le 27 février 1900, il obtient, en partage avec Francotte, le cours d'épigraphie grecque délaissé par feu De Block. Le 25 octobre de la même année, il inaugure un cours facultatif d'archéologie grecque. Le 19 octobre 1908, il est déchargé des cours de sanscrit et de grammaire comparée. Le 8 mars 1919, par suite du décès de Francotte, il réunit en un seul les deux cours d'épigraphie grecque. Le 24 juillet 1923, il est atteint par la limite d'âge et en octobre, il dépose l'écrasant fardeau qu'il a si vaillamment porté sur ses frêles épaules.

A lire cette simple liste des nombreux enseignements dont il assumait la charge, on voit immédiatement l'étendue de son savoir, l'ampleur des recherches auxquelles il se livra, la curiosité de son esprit toujours à l'affût des nouveautés : indianiste, philologue, épigraphiste, historien, archéologue, Charles Michel fut tout à la fois, avec un égal bonheur. Il créa de toutes pièces un enseignement qui n'existait pas : sanscrit, histoire des religions, archéologie grecque. Dans tout ce qu'il a fait, il a toujours été un précurseur, un pionnier enthousiaste et éloquent, toujours en avance sur les programmes officiels.

Je ne puis m'attarder ici, comme je l'aurais voulu, à ses nombreuses publications scientifiques. Durant de longues années, il dirigea avec P. Thomas l'admirable *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, qui ne devait pas survivre à

la guerre; il signa une quantité d'articles dans des revues étrangères, surtout françaises; il collabora au *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne* de Dom F. Cabrol, au *Dictionnaire des Antiquités* de Saglio et Pottier. Il s'intéressa particulièrement à l'histoire des religions vers laquelle le poussaient son éducation première et ses propres convictions. En 1908, la Fondation Michonis l'appelait à faire au Collège de France un cours sur la religion populaire dans l'ancienne Grèce : ce cours, publié en grande partie, eut beaucoup de succès et lui valut, peu de temps après, d'être nommé correspondant de l'Institut. Deux ans plus tard, il publiait à Paris, en collaboration avec le P. Peeters, une série d'*Évangiles apocryphes*, ouvrage qui, entre autres mérites, avait celui d'une perfection typographique dont Michel était ravi en son âme de bibliophile.

Ce n'est pourtant pas en tant qu'historien des religions que Charles Michel laissera un nom dans la science contemporaine. Voulant doter les étudiants d'un manuel commode d'épigraphie grecque, qui leur permit d'étudier à la source les institutions religieuses et politiques de la Grèce, il composa le magistral *Recueil d'inscriptions grecques* qui, avec ses deux fascicules de supplément, parut de 1896 à 1927. Ce livre est classique depuis longtemps, et son éloge n'est plus à faire : disons simplement qu'il a donné à son auteur une notoriété universelle et qu'il a révélé au monde savant l'existence d'une florissante école d'épigraphie grecque à Liège.

Dans ce *Recueil*, qui fut l'œuvre de sa vie, Charles Michel a donné toute sa mesure; il s'y est montré tout entier, probe, consciencieux, clair, remarquablement documenté, minutieux jusque dans les moindres détails. Une œuvre pareille suffit à la gloire d'un savant, et, pour l'étranger, Charles Michel est, avant tout, l'auteur du *Recueil*.

Mais pour ceux qui ont connu l'homme, qui l'ont fréquenté, Charles Michel a été autre chose et mieux qu'un érudit au savoir encyclopédique, et c'est de ce Michel-là que je voudrais parler, du Michel dont l'image reste gravée dans le cœur de ceux qu'il a formés.

Charles Michel était un homme de goût, un lettré délicat, un amoureux fervent de la beauté. Une lueur imperceptible passait dans ses yeux gris lorsqu'il parlait d'un beau marbre, d'une belle toile, d'un beau dessin; sa voix tremblait un peu lorsque, de mémoire, il récitait de beaux vers, de belle prose, en distillant chaque mot; et ses mains se faisaient douces, infiniment, lorsqu'il caressait plutôt qu'il ne touchait un livre rare habillé de veau racine ou de maroquin à gros grain. Sa maison de l'avenue Blondin, où tous ses étudiants ont passé tant d'heures inoubliables, sa maison était une cité des livres, que le maître bibliophile avait bâtie avec amour. Il les aimait, ses livres, et, pourtant, il aimait mieux encore ses étudiants. Avant de partir, un matin de printemps, pour la France où il devait mourir, Charles Michel se sépara de ses livres, sans un regret, sans une larme, avec la joie de rester jusqu'au bout le serviteur dévoué de ses chers étudiants. Il les a laissés à notre Université, tous ses beaux livres somptueusement reliés, dont l'étonnante fraîcheur rend presque inutile l'*ex-libris*, avec sa fière devise : *Je ne bois pas à la fontaine commune*.

Mieux que d'autres peut-être, il a su nous imprégner de sa méthode, nous faire aimer les belles études désintéressées, garder vivante en nous la flamme de cet enthousiasme, sans lequel rien de beau ne se crée. Pour beaucoup d'entre nous, le nom seul de Charles Michel évoque les plus chers souvenirs des trop courtes années de la vie d'étudiant. Un peu voûté, trottant silencieusement dans le long couloir qui

règne de la salle d'archéologie à la salle de philologie classique, jetant au passage un rapide coup d'œil sur la grande horloge qui ne le vit jamais en retard, répondant avec courtoisie aux nombreux saluts des étudiants : tel nous revoyons Charles Michel allant à son cours. Lorsqu'il était dans sa chaire, c'était un autre homme qui surgissait, le professeur incomparable dont l'heure était attendue chaque fois avec la même impatience. La parole sobre, sans passion apparente, mais vibrant intérieurement d'une ardeur mal contenue, le mince filet de voix qui semblait faire autour de lui le silence et le respect, la phrase toujours claire, correcte, équilibrée et sans bavures, cette phrase naturellement française : tout cela frappait par la netteté, la distinction, et aussi par la probité. Car Charles Michel ne vint jamais au cours sans avoir relu et médité ce qu'il allait dire, et il ne cessait de recommander à ses disciples d'en faire autant, lorsqu'ils auraient eux-mêmes une classe à diriger.

Parce qu'il aimait ses élèves, ses élèves l'aimaient, et ce n'est pas sans émotion que ceux de ma génération se rappelleront la date du 31 mai 1923 où, à l'issue de sa dernière leçon d'institutions grecques, il nous fit ses adieux. Ce jour-là, on vit briller des larmes derrière les verres de son lorgnon mal rajusté, et il s'en alla, sans pouvoir dire un mot, un peu plus voûté que d'habitude, comme s'il avait vieilli tout d'un coup. Peut-être songeait-il alors qu'il quittait pour jamais la belle jeunesse studieuse, avec laquelle il avait vécu quarante années de sa vie, jeunesse toujours pareille avec d'autres visages, jeunesse qu'il avait vus revenir chaque année, comme reviennent à chaque printemps d'autres feuilles, d'autres oiseaux, d'autres nids.

Mais lui, hélas ! ne devait plus revenir. Il quitta notre Université, notre ville, notre pays et se retira, voici bientôt six ans, non loin de Lille, à La Madeleine, avec les quelques

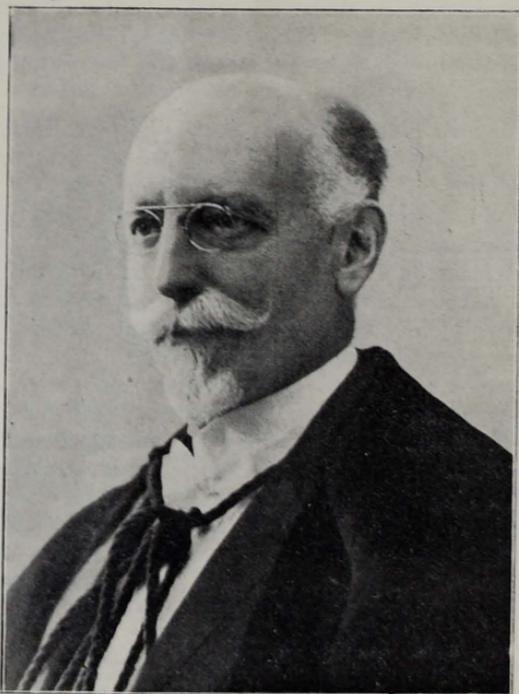
livres qu'il voulait relire avant de mourir. Beaucoup de ses amis se sont étonnés, voire irrités de cette brusque et totale retraite; mais ceux qui ont pénétré jusqu'au fond de son âme sensible et aimante, ceux-là savent à quelles raisons impérieuses Charles Michel a obéi lorsqu'il s'est résigné à partir si loin de nous, et ceux-là s'inclinent bien bas devant la décision qu'il avait prise lui-même avec un serrement de cœur.

Je l'ai revu plus d'une fois dans sa retraite en terre de France. Il était toujours le même, toujours aussi bon, toujours aussi affectueux; la même flamme passait dans son regard lorsqu'on lui parlait de l'Université, des cours, des étudiants. Et, au moment de reconduire le visiteur jusqu'à la porte de l'appartement qu'il ne quittait plus, il ne manquait jamais de lui remettre un petit paquet, soigneusement préparé d'avance : quelque livre rare, à belle reliure, de ceux que le vieux maître avait gardés pour lui-même.

Il est mort un matin de décembre, sans faire parler de lui, sans que personne l'ait su; aucun de ses collègues, aucun de ses amis, aucun de ses disciples n'a eu la suprême consolation de venir de Belgique pour escorter sa dépouille jusqu'au cimetière de La Madeleine, dans un coin de terre où semblent se mêler sa patrie véritable et sa patrie intellectuelle.

A. SEVERYNS.

Eugène Hairs



L'Université de Liège et le Corps pharmaceutique belge viennent d'éprouver une grande perte : Ce dimanche 12 janvier est décédé en notre ville M. Eugène Hairs, professeur ordinaire à la Faculté de Médecine.

Hairs, Eugène, Joseph, Julien est né à Ans et Glain le 21 mars 1862. Ses humanités terminées à l'ATHÉNÉE Royal de Liège, il conquit à l'Université de cette ville le diplôme de Pharmacien avec grande distinction.

Après un stage à l'Hôpital militaire, il entra à l'Institut de Pharmacie où un Arrêté royal en date du 15 octobre 1888 lui confia les fonctions d'assistant des cours de pharmacie, de chimie analytique et de chimie toxicologique.

Le 30 octobre 1894 il devint Chef des travaux pour les mêmes cours en remplacement de Camille Gillet et fut un collaborateur d'élite des professeurs Gilkinet, De Koninck, Jorissen et Chandelon.

Pendant plus de quarante ans il a dirigé avec compétence, tact et autorité les travaux pratiques des étudiants en pharmacie.

En 1919 (14 novembre), il reprit les attributions du Fondateur de l'Institut de Pharmacie M. le professeur émérite A. Gilkinet et fut chargé d'enseigner la chimie pharmaceutique minérale et organique, les altérations et falsifications des substances médicamenteuses et la pharmacognosie avec les exercices de microscopie.

En 1920 (6 février) il fut déchargé de ses fonctions de chef de travaux.

En 1922 un arrêté royal du 20 novembre le promut au rang de professeur ordinaire.

Cette nomination donna à ses élèves, anciens élèves et amis, l'occasion de lui témoigner leur admiration et leur affectueuse sympathie en une brillante manifestation qui eut lieu à l'auditoire de Pharmacie le dimanche 11 mars 1923.

En 1928-29 il assumait la charge de secrétaire de la Faculté de Médecine; l'année suivante (1929-30) les honneurs du décanat devaient lui échoir mais il les déclina pour des raisons de santé.

L'enseignement de Hairs se caractérisait par l'abondance et la précision de la documentation.

A un vaste savoir il joignait une habileté manuelle remarquable qu'il mettait à profit pour illustrer ses leçons de nombreuses expériences.

Les loisirs peu nombreux que lui laissait son enseignement, il les consacrait à des travaux de recherche.

Il convient de rappeler sa collaboration aux investigations de Jorissen sur la cyanogénèse.

C'est à Eugène Hairs que revient le mérite d'avoir isolé la linamarine, (*Bull. Acad. Royale de Belgique*, 1887-1891) glucoside existant dans les jeunes plantes de lin, et d'avoir découvert un alcaloïde dans les semences de *lunaria biennis* (*Bull. Acad. Royale de Belgique*, 1909).

Il fut le premier à signaler la présence de l'indium dans un minéral belge, recherche qu'il a mise en évidence dans un travail publié par la Société géologique de Belgique (1888).

Dans le domaine de l'analyse des denrées alimentaires, diverses études ont fait l'objet de publications intéressantes qu'il a insérées dans des revues de chimie et de pharmacie : composition du vin de Huy (1887), teneur en fusel de genièvres belges (1888), présence de vanilline dans les clous de girofle (1896), échauffement sulfurique du beurre et de la margarine (1893), recherche de la saccharine en présence de l'acide salicylique (1893).

Hairs était un expérimentateur patient et minutieux; ses publications relatives à la falsification des médicaments sont empreintes du souci constant d'écarter toutes les causes d'erreurs.

On lui doit des études détaillées sur diverses questions se rattachant à l'analyse des substances médicamenteuses : dosage du camphre dans l'alcool camphré (1894).

la teinture de safran (1895).

l'huile de foie de morue (1895-96).

réaction des cétones (1899).

essai du sulfate de quinine (1905).

dosage de la codéine (1896).

titrage de l'opium (1927).

titrage de la noix vomique (1927).

essai de l'oxycyanure de mercure (1928).

et plusieurs autres publications qu'il serait trop long de détailler ici, insérées dans le *Journal de Pharmacie de Liège* auquel il collabora pendant de longues années.

Les nombreuses générations d'étudiants que Hairs a guidés ont conservé un souvenir vivace de ce travailleur méticuleux; au laboratoire il s'occupait personnellement de tous les élèves, leur prodiguant ses conseils éclairés et sûrs et leur témoignant une bonté paternelle et indulgente.

Hairs a apporté un soin tout particulier au développement des collections scientifiques du cours de pharmacognosie.

Vaincu par une pénible maladie, il n'avait pu prendre contact avec les étudiants cette année et s'était vu privé du plaisir de réaliser un projet qui lui était cher, celui de faire exécuter par ses élèves des préparations qui devaient prendre place dans le compartiment des sciences de notre Exposition.

Au moment où le mal qui devait l'emporter l'a terrassé, le professeur Hairs venait d'être désigné comme président de la Commission chargée d'élaborer un projet d'adaptation des études à la nouvelle loi sur les grades académiques.

Ne pouvant assister aux réunions, il n'a cessé de donner de son lit de souffrance des directives précieuses, marquées au coin de sa perpicacité et de la sûreté de son jugement.

En dehors de son enseignement, sa compétence spéciale et sa longue expérience l'avaient désigné pour remplir des missions importantes :

Un arrêté ministériel du 12 décembre 1893 l'ayant nommé Directeur du Laboratoire agréé pour l'analyse des substances médicamenteuses, il effectua pendant de nombreuses années les analyses réclamées par le service d'inspection des pharmacies.

En 1925 il préside la Conférence internationale de l'Unification des médicaments héroïques réunie à Bruxelles.

En 1919 un arrêté royal l'avait nommé, en remplacement de A. Jorissen, Membre de la Commission permanente de la pharmacopée belge, dont il était actuellement le Président.

Hairs a collaboré activement à l'organisation de divers Congrès, notamment le Congrès de Chimie et de Pharmacie en 1905, le Congrès de l'alimentation en 1911, le Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences (1924).

En 1930 le Congrès de pharmacie de Liège devait aussi se tenir sous la présidence de ce travailleur consciencieux, mais la mort inexorable est venue le faucher en pleine activité et en pleine vigueur intellectuelle.

Notre sympathique Collègue était membre de plusieurs Sociétés savantes; (Société chimique de Belgique, Société de Salubrité publique et d'Hygiène, Association belge de photographie, etc...).

Il aimait aussi à participer aux réunions confraternelles auxquelles le conviaient les associations professionnelles et qui lui donnaient l'occasion de témoigner à ses anciens élèves tout l'intérêt qu'il leur portait dans les diverses étapes de leur carrière.

Depuis sa fondation en 1887, il était membre de la Société chimique de Belgique; de 1897-1908 il y a rempli les fonctions de secrétaire de la section liégeoise; il fut appelé à la vice-présidence en 1909 et à la présidence en 1910-12.

Il était membre correspondant de la Société de pharmacie d'Anvers, de la Société royale de pharmacie de Bruxelles, de la Société chimique de Paris et membre honoraire de l'Association pharmaceutique de la Province de Liège depuis sa fondation.

Plusieurs distinctions honorifiques lui furent décernées par le Gouvernement :

Il était Chevalier de l'Ordre de Léopold (1923);

Officier de l'Ordre de la Couronne (1929);

Décoré de la Croix Civique de Première classe (1923);

et de la Médaille Commémorative du Comité National de Secours et d'Alimentation (1919).

Hairs était un homme d'un inaltérable dévouement, d'une délicatesse extrême et d'une grande modestie.

Aussi a-t-il décliné les honneurs académiques auxquels ses mérites et son labeur lui donnaient droit.

Malgré sa lourde tâche professorale il se donnait sans compter aux siens. La perte cruelle et douloureuse éprouvée par sa famille est largement partagée par ses collègues et amis.

L'Université de Liège, et particulièrement l'Institut Gilkinet, perd en Eugène Hairs un maître éminent qui sera profondément regretté de tous ses élèves.

Ses collègues et ses nombreux amis tiennent à rendre hommage à son autorité scientifique et morale; ils garderont de la droiture de son caractère et de son aménité un souvenir ému (1).

F. SCHOofs.

(1) Extrait du *Journal de Pharmacie de Belgique*.

Charles Willems



Le mardi 21 janvier, l'Université de Liège était en deuil. Uniquement escorté par un frère, un ami, une infirmière, en la plus grande simplicité qu'il avait lui-même formellement exigée, Ch. Willems, professeur émérite de notre

Alma Mater, allait rejoindre à Bruxelles, dans une tombe perpétuellement fleurie, son unique fils adoré, que depuis quatre ans, il n'avait cessé de pleurer. Car ce coup inexorable du destin avait terrassé en quelques heures, cet homme qui paraissait défier l'âge et la fatigue et en un seul jour de deuil, tout l'effort incessant d'une longue vie de labeur, s'était appesanti sur ses épaules et le fit chanceler. Il venait de terminer à ce moment un *Traité de Thérapeutique Chirurgicale*, qu'il avait écrit à la demande même de son fils, pour ses élèves du doctorat. Ce livre, qui fut d'ailleurs sa dernière œuvre, il compta joyeusement le lui dédier, en un hommage profond de son amour paternel. Hélas, sur la première page de ce livre, d'une main tremblante, il ne put plus que tracer ces mots douloureux : "A la mémoire de mon unique fils Marcel". C'était l'effondrement, la fin d'une vie ardue de travail sans répit. Qu'il nous soit permis aujourd'hui en pieux hommage à sa mémoire à lui, et à celle de son fils, qui était toute sa joie et le but de toute sa vie, de rappeler en quelques mots cette carrière débordante d'activité, qui lui valut tant de succès et tant de gloire.

Ch. Willems, né à Gand, fils d'un médecin de grande valeur, conquit son diplôme de Docteur en Médecine avec la plus grande distinction, à l'Université de sa ville natale. Quelques années plus tard, il affronta les dures épreuves du Doctorat spécial, et fut proclamé à l'unanimité Docteur spécial en Sciences chirurgicales.

Déjà assistant de chirurgie à l'Université, il fut bientôt associé à l'enseignement comme agrégé spécial. En même temps, il poursuivait sa carrière de chirurgien, à l'Hôpital civil "La Biloque" d'abord comme chirurgien-adjoint, puis comme chef de service de chirurgie.

Après une thèse d'agrégation extrêmement documentée sur la Périnéotomie et ses applications, Ch. Willems ne

cessa de disséminer de par le monde, ses innombrables publications. A toutes les sociétés savantes, à tous les congrès de chirurgie, il fit connaître de nouveaux travaux et il devint ainsi une des figures les plus connues de la chirurgie belge.

Aux congrès de Paris, de Londres, de Berlin, de Budapest, de Madrid, de Sheffield, de Rome, etc. partout, ses communications, toujours originales et extrêmement personnelles, eurent le plus grand succès.

Citons, au hasard, ses travaux sur les voies et moyens d'accès dans le thorax, sur la cure de l'éctopie testiculaire, les transplantations tendineuses, sur la tarsectomie anatomique dans le pied bot, la chirurgie du cholédoque et de l'hépatique, le traitement des cavités osseuses d'origine pathologique, sur le traitement des fractures par réduction sanglante sans fixation, le traitement de l'hémarthrose par ponction et mobilisation active, etc., etc.

En 1902, étant président de la Société belge de chirurgie, il prit l'initiative de la création d'une Société Internationale de Chirurgie, qui obtint un succès inespéré et ne tarda pas à grouper à peu près toutes les nations. Il fonda en même temps les Archives Internationales de Chirurgie, auxquelles jusqu'en 1914, il sut imprimer une vitalité extraordinaire.

Depuis 1905, il était le Président du Comité International de cette Société, qui était d'ailleurs son œuvre, et dont il eut la satisfaction de diriger jusqu'à sa mort, la brillante destinée.

C'est ainsi qu'il travailla sans cesse à la gloire de son pays.

En 1914, il revenait en toute hâte, du Congrès International de Chirurgie aux Etats-Unis, pour venir mettre au service de nos blessés, tout son dévouement, tout son art et toute sa grande expérience.

Car déjà, pendant la guerre des Balkans, il était allé là-bas monter une ambulance à Belgrade, et avait rendu aux armées serbes les plus signalés services, qui lui valurent les plus hautes distinctions honorifiques de ce pays.

Il s'imposa donc, tout naturellement, pour aller diriger une de ces ambulances du front, qui devaient dans la suite constituer un des sujets de gloire de notre service de santé. C'est à Hoogstaede, à quelques kilomètres à peine des lignes ennemies, que sous la menace des bombes et des obus, le Colonel-Médecin Willems se dépensa jour et nuit à sauver des centaines et des centaines de vies humaines. Et pourtant, la besogne écrasante d'un tel service et la direction d'une ambulance importante ne l'empêchèrent pas de poursuivre ses recherches et son enseignement. Il fit à Hoogstaede tout un cycle de conférences pour les médecins du front. Celles-ci furent publiées en un merveilleux manuel de chirurgie de guerre, qui connut un succès sans précédent.

Sans trêve, son esprit toujours en éveil était à la recherche de procédés nouveaux pour améliorer notre thérapeutique chirurgicale. C'est de ce moment que date son appareil d'extension pour le traitement des fractures des membres. C'est pendant cette même période qu'il réalisa son traitement des arthrites purulentes, qui, à lui seul, véritable trait de génie, a rendu son nom immortel.

On vivait encore alors sous le dogme intangible de l'immobilisation de toute articulation infectée. Depuis longtemps déjà la chirurgie articulaire l'intéressait spécialement et ce fut le problème des arthrites purulentes, ce cauchemar de tous les chirurgiens, qui le hantait davantage. Il fallait résoudre ce problème épineux de drainer effectivement une articulation infectée, et de conserver au membre suffisamment de puissance, et aux muscles assez de tonicité, pour que le malade lui-même puisse se défendre contre la douleur, contre

l'extension de l'infection et contre la dislocation de son articulation. Il avait cette intuition inébranlable que seule la mobilisation active, après arthrotomie devait pouvoir sauver ces blessés. Et on avait beau lui opposer les raisonnements d'apparence les plus logiques, lui rappeler les souffrances atroces qu'enduraient les malades, immobilisés dans un plâtre, au moindre petit mouvement imprimé à leur lit. Comme Galilée à ses juges, il répondait avec la même sérénité. "*Eppur, si muove!* — et *pourtant elle se meut*". Et fort de sa foi, il se mit à l'œuvre, et peu de mois après il réalisa, ce qui, un an auparavant, aurait fait crier au miracle, une salle entière de blessés articulaires, infectés au non, mobilisant activement leurs membres déchiquetés. Il conduisit du front à Paris, tout un peloton de blessés atteints d'arthrites purulentes, qui démontrèrent devant l'assemblée de la Société de Chirurgie de Paris, la possibilité de drainer par la mobilisation active une articulation infectée, et de réaliser cette mobilisation sans douleur. Les résultats éloignés n'ont jamais déçu ses espérances. Le procédé qui porte son nom, est actuellement connu dans toutes les parties du monde.

Au moment de l'Armistice, il rentra dans le Pays libéré, précédé de toute la gloire de son œuvre, et fut choisi pour prendre une part importante dans la succession de la chaire de Chirurgie devenue vacante à notre Université par la mort de notre ancien maître Alexandre Von Winiwater.

Willems fut chargé de la Clinique Chirurgicale des adultes et du Cours de Médecine opératoire. Il réalisa ainsi le rêve de toute sa vie. Et malgré son âge déjà avancé — il frisait bientôt la soixantaine — avec une force et une activité toutes juvéniles, il s'attacha de toute son âme à son service clinique et à son enseignement. Il aimait ce service, ses malades, ses collaborateurs et ses élèves. Tous étaient ses amis, auxquels il se dépensait, sans compter, du matin jusqu'au soir. Et

quand, à la fin de ces journées si bien remplies, il rentrait fatigué dans sa demeure, il trouvait le temps encore pour rédiger des publications ou préparer des communications.

Pendant ces dix années qu'il prodigua aussi largement à l'enseignement universitaire, on le vit encore à tous les Congrès chirurgicaux, siégeant comme président d'honneur et prenant régulièrement la parole pour y présenter des communications les plus écoutées.

Aussi, successivement, les plus hautes distinctions lui sont arrivées de toute part, en hommage au savant représentant de la Chirurgie belge, et au Maître universellement connu de notre Université.

Professeur de Clinique chirurgicale à l'Université de Liège, Ch. Willems était membre titulaire de l'Académie royale de Médecine de Belgique, membre correspondant étranger de l'Académie de Médecine de Paris, membre honoraire étranger de la Société Nationale de Chirurgie de Paris, membre du Collège Royal des Chirurgiens d'Angleterre, membre de la British Medical Association, de la Société Royale de Médecine de Budapest, de la Société belge de Chirurgie, de l'Association française de Chirurgie, etc.

Les distinctions honorifiques les plus importantes et les plus flatteuses, lui furent décernées : commandeur de l'Ordre de Léopold et de l'Ordre de la Couronne avec palmes, grand officier de l'Ordre de Saint-Sava, commandeur de la Couronne Royale d'Italie, chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la Distinguished Service Order, des Croix de Guerre belge et française avec palmes etc., etc.

A toutes ces qualités d'esprit, Willems joignait d'inestimables qualités de cœur. C'était un homme droit, généreux, honnête. Follement épris de son art, il ne vivait que pour ses malades et ses blessés et sous une apparence froide,

peut-être un peu rude parfois, il cachait une bonté et une cordialité auxquelles on ne faisait jamais inutilement appel. Tous ceux qui l'ont vraiment connu, l'ont profondément estimé. Qu'il repose en paix maintenant, à côté de ce fils tant aimé, dont la mort prématurée a brisé toute sa vie.

L'Université de Liège peut être fière de l'avoir compté parmi ses Maîtres et elle conservera de lui, de même que son cher Pays, le souvenir d'un serviteur fidèle et d'un grand citoyen.

Au nom de tous les " Amis de l'Université de Liège " nous prions Madame Willems, sa chère compagne si cruellement éprouvée, d'agréer l'expression de nos condoléances les plus émuës.

F. ALBERT.

Charles Julin



La Faculté de Médecine vient de nouveau d'être éprouvée par la mort de Charles Julin, décédé à Chockier le 5 février, deux ans à peine après avoir été promu à l'éméritat.

Pour moi, Charles Julin n'était pas seulement un collègue vénéré. Il fut un de mes premiers maîtres. J'étais en candidature en médecine quand je fus admis dans le laboratoire de recherches de l'Institut d'Anatomie, où il enseignait à cette époque l'histologie générale et l'embryologie. Pendant trente ans, nous avons vécu côte à côte, unis par les liens de plus en plus étroits de préoccupations analogues, de souvenirs communs, de cordiales relations engendrant l'intimité la plus confiante entre le maître et son ancien élève. Un monde de souvenirs se pressent en ce moment dans mon esprit. On comprendra l'émotion que j'éprouve en écrivant ces lignes, car c'est ma propre carrière universitaire que je revis toute entière, en rendant ce dernier hommage à celui qui y fut si intimement lié.

Charles Julin est né à Liège, le 17 décembre 1857. C'est à Liège qu'il fit toutes ses études, moyennes et supérieures. Élève du Doctorat en Sciences naturelles il reçut sa première nomination Universitaire en qualité d'élève-assistant du cours d'embryologie, en 1878. Reçu docteur en 1882, il devenait quelques mois plus tard assistant d'embryologie. La même année, il suppléait Edouard Van Beneden dans son enseignement de l'anatomie comparée, dont il était définitivement chargé en 1883 : cette rapide promotion montre la haute estime dans laquelle le maître tenait son jeune élève. Charles Julin s'orienta ensuite vers l'étude de l'anatomie humaine et, à partir de 1888, il assumait une part de plus en plus importante dans l'enseignement de cette science. Le 30 septembre 1896, il fut nommé professeur ordinaire près notre Faculté de Médecine. Il fut secrétaire du Conseil Académique pendant l'année 1924-1925, et promu à l'éméritat le 17 décembre 1927, après une carrière de près de cinquante années de services académiques.

Et cette carrière fut une carrière féconde, d'un labeur incessant. Malgré les charges de plus en plus lourdes de son

enseignement, tout en publiant plus de cent cinquante articles de vulgarisation, tout en nous faisant connaître par ses consciencieuses traductions les œuvres de Hertwig et de Gegenbaur, Charles Julin a produit une œuvre scientifique originale considérable. Je citerai notamment ses recherches sur le développement des Ascidies simples qui l'ont consacré un des spécialistes les plus autorisés en la matière et l'ont amené à proposer une classification phylogénique, naturelle, du groupe des Tuniciers; puis, une série de travaux relatifs à la morphologie comparée des Vertébrés et à des problèmes d'embryologie générale, comme le problème de la formation du sang et des ébauches vasculaires chez les Vertébrés, de l'inversion des feuilletts germinatifs chez les Rongeurs. Ces travaux ont valu à Charles Julin, tant à l'étranger qu'en Belgique, les plus flatteuses distinctions, dont voici les principales : membre correspondant de la British Association for Advancement of Science; membre titulaire de la Société Zoologique de France; membre titulaire de la Société impériale des Sciences naturelles de Moscou; membre de l'Académie Royale des Sciences de Belgique; docteur honoris causa de l'Université de Saint-Andrews; docteur honoris causa de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de l'Université de Bordeaux. Cette dernière distinction lui fut conférée, ainsi que la rosette d'Officier de la Légion d'honneur, à la suite des brillantes leçons qu'il fit à Bordeaux, en 1923, comme professeur d'échange, désigné en vertu de l'accord intellectuel franco-belge.

En annonçant le 16 octobre 1928, à la séance de rentrée de l'Université, l'admission de Charles Julin à l'éméritat, je disais, après avoir brièvement retracé sa carrière : " La place me manque pour donner même une simple énumération des missions scientifiques dont il a été chargé, ou la liste de ses nombreuses publications, mais je reste confondu devant la

somme formidable du labeur qu'il a accompli et je ne puis m'empêcher, malgré le vif chagrin que me cause son départ, de penser avec une certaine satisfaction qu'enfin ce grand laborieux va prendre un peu de repos, d'un repos que nul n'a mérité mieux que lui". Au moment où je prononçais ces paroles, je nourrissais l'espoir que Charles Julin serait longtemps encore conservé à l'affection de sa famille et de ses amis ! je me plaisais à l'imaginer, jouissant pendant de longues années de cette paisible retraite qu'il s'était choisie à cause du beau jardin qui l'entoure, libre enfin de s'adonner tout entier à sa passion, la culture des fleurs qu'il aimait tant ! Hélas, sa santé déjà ébranlée ne s'est pas, comme nous l'espérions, raffermie par le repos ! et voici que, moins de deux ans après sa retraite, nous le conduisons à sa dernière demeure !

Charles Julin ne disparaîtra pas tout entier ! L'Université de Liège n'oubliera pas ce fidèle serviteur d'un demi-siècle, qui a porté au loin la réputation de notre école de morphologie. Ceux qui l'ont bien connu et qui tous furent ses obligés, car rendre service était pour Charles Julin un besoin impérieux auquel il ne pouvait se soustraire, conserveront pieusement le souvenir de ce grand cœur, de cet ami dévoué et généreux.

J. DUESBERG.

Clément Guion



Le mercredi 15 janvier 1930, une pénible nouvelle vint consterner à l'Institut de Géologie et dans toute l'Université ceux qui, professeurs et étudiants, avaient connu et apprécié Clément Guion, assistant de Géologie : la mort venait de

le ravir brutalement à l'affection des siens et à l'amitié de tous. Cette terrible nouvelle était d'autant plus stupéfiante que quelques jours auparavant à peine, Clément Guion, en parfaite santé et de joyeuse humeur, nous accompagnait encore dans une course géologique aux environs de Liège. Il fallait, hélas, se rendre à la triste réalité : nous ne verrions plus à nos côtés ce camarade de tous les jours qui partageait, dans la belle famille de l'Institut de Géologie, nos travaux et nos joies.

Né à Herstal le 15 mai 1905, après de brillantes études supérieures, Clément Guion avait acquis à l'Université de Liège, le diplôme de Candidat en Sciences Physiques et Mathématiques et, en 1927, celui d'ingénieur civil des Mines, avec grande distinction.

Quelques jours après le professeur Fourmarier l'attachait à son service en qualité d'assistant de Géologie appliquée, science qu'il affectionnait particulièrement. Il occupa ce poste jusqu'à la veille de sa mort à l'entière satisfaction de ses chefs qui pouvaient apprécier sa valeur de jour en jour croissante.

Ne voulant pas se cantonner uniquement dans le domaine de la Géologie, il avait consacré une partie des loisirs que lui laissaient ses fonctions à la présentation, au concours universitaire 1927-29, d'un mémoire traitant du Fonçage des puits de charbonnages en Campine et discutant les méthodes employées. Appelé à la défense publique de son travail il soutint brillamment sa thèse et le Jury le proclama premier en exploitation des mines, et proposa l'octroi de la bourse de voyage et l'impression du mémoire.

Non content de ce succès et préparant ses études d'ingénieur géologue, Clément Guion avait choisi comme thèse l'étude des relations entre les bassins houillers d'Andenne et de Liège. Quelques jours avant de nous être enlevé il

effectuait la dernière excursion qui devait lui permettre de préciser certains points qui ne l'avaient pas encore complètement satisfait et, en possession de ces dernières données, il s'apprêtait à mettre la dernière main à la rédaction de ce long travail. Il comptait présenter son étude au prochain concours universitaire et tout faisait prévoir son succès.

Près du couronnement de ses efforts, et alors que rien ne le faisait prévoir, la mort vint brutalement le ravir aux siens et à ses amis et l'arracher à ses travaux.

Et du coup c'était l'effondrement de tout : de l'espoir que ses parents, auxquels il était si cher, mettaient en lui, et des succès nouveaux que devaient lui valoir bientôt ses travaux, du bel avenir scientifique qui lui était prédit.

Sa grande activité dans les domaines les plus divers fait comprendre le grand vide qu'il laisse derrière lui : L'Université perd en lui un zélé collaborateur et ses compagnons un fidèle ami.

M. LEGRAYE et P. MICHOT.

Chronique

Assemblée générale du 11 mars

RAPPORT DU SECRÉTAIRE

Constituée le 13 mars 1929, l'Association des Amis de l'Université de Liège ne comptait encore au 31 décembre dernier qu'un peu plus de 350 membres. Au 28 février 1930, elle enregistrait un total de 528 adhésions dont 18 membres protecteurs, 2 membres d'honneur, 253 membres effectifs et 255 membres adhérents.

Ce résultat, disons-le sans réticence, est fort en dessous de celui qui avait été escompté par les promoteurs de la nouvelle Société et est même inférieur à celui qui était autorisé par les espoirs les plus modérés. Rappelons en effet que 5 à 6000 personnes, toutes sorties de l'Université de Liège ont été atteintes personnellement à trois reprises différentes et qu'un millier d'entre elles l'a été quatre ou cinq fois. Il était permis d'espérer un millier d'adhésions la première année et un fort contingent de nouveaux membres à l'issue de chaque session d'examens finaux. Or, parmi les personnes qui appartiennent à l'élite de notre société, on a rencontré beaucoup d'indifférence. D'autre part, parmi les étudiants qui ont terminé leurs études cette année, une dizaine à peine a répondu à notre appel.

Ces constatations seraient peu encourageantes si elle ne témoignaient au fond de plus d'ignorance des buts que nous poursuivons, d'une méconnaissance profonde de la situation des Universités en Belgique, que d'un véritable désintérêt à l'égard de l'avenir de notre haut enseignement. En effet, beaucoup s'imaginent que

les ressources pécuniaires sont loin de faire défaut aux Universités ou encore que la générosité de certains organismes pouvoit suffisamment à tous les besoins de l'enseignement supérieur. En dépit d'appels répétés et de la publicité qu'a bien voulu leur accorder la grande presse, trop de personnes ne se rendent point compte de l'appui moral que constituerait leur adhésion à notre Association. Il va de soi cependant qu'un des buts de celle-ci est de maintenir certains liens entre ceux qui ont fait leurs études supérieures à Liège et de leur permettre de suivre le développement et les progrès de leur Alma Mater.

Il serait toutefois injuste d'insister d'avantage sur cette note pessimiste. Les concours qui nous ont été accordés sont hautement appréciables. Signalons l'adhésion des administrations communales non seulement de villes telles que Liège, Waremme et Seraing, mais aussi des communes de Herstal, Saint-Nicolas, Flémalle-Grande et Pepinster. Une quinzaine de nos membres se sont inscrits comme membres à vie témoignant ainsi de leur confiance dans la vitalité de notre Société. D'autre part, les lettres d'adhésion qui nous sont parvenues de nos compatriotes à l'étranger ou de certains de nos anciens élèves étrangers prouvent combien l'initiative liégeoise répondait à leurs désirs,

Dans ces conditions, nous devons redoubler d'efforts pour justifier cette confiance, pour gagner de nouveaux adeptes, pour multiplier nos moyens d'action, pour remplir notre programme.

Ce programme est double.

D'abord, faire connaître nos installations universitaires, les conditions dans lesquelles s'effectue l'enseignement supérieur à Liège, les lacunes dont il se ressent, les besoins auxquels on devrait pourvoir; faire connaître également les efforts tentés ailleurs et les réalisations dont l'étranger peut tirer honneur dans les différents domaines.

Ensuite, subvenir par le moyen des fonds recueillis à une partie tout au moins des nécessités urgentes, à certaines situations personnelles dans l'examen desquelles l'Etat ou des organismes tels que le Fonds National de la Recherche Scientifique, la Fondation universitaire ou le Patrimoine de l'Université, ne peuvent intervenir

que partiellement ou même pas du tout. Dans ce domaine d'ailleurs, le Conseil se réserve la plus grande liberté d'action, désireux qu'il est de prendre en particulière considération tous les cas intéressants qui lui seraient soumis.

Comment ce programme a-t-il été atteint ?

En premier lieu, par la publication d'un bulletin trimestriel dont trois fascicules ont déjà été publiés et dont le quatrième est à l'impression. Nous n'avons pas à rappeler longuement ici les divers articles qui y ont paru : mentionnons seulement le discours réctoral de rentrée de M. Duesberg sur le mode de nomination des professeurs dans les Universités belges et étrangères, la description détaillée du projet d'édification des nouveaux Instituts de notre Faculté technique, due à la plume de M. l'administrateur Dehalu, l'exposé du programme des cours universitaires internationaux de Davos par M. Witmeur, celui des besoins les plus urgents de notre Faculté de Droit par les soins de M. Georges Dor et l'article de M. Albert Schlag, sur l'organisation de l'enseignement pratique de l'hydraulique à l'Ecole polytechnique de Zurich. Les fascicules prochains contiendront des articles de MM. Batta, Bohet, Bouillette, Brièux, Damas, Gothot, Hubaux, Nihard et Swings qui achèveront de donner à notre bulletin son véritable caractère.

Nous avons désiré aussi faire de notre modeste revue un organe périodique de la vie universitaire. C'est pourquoi nous avons tenu à rédiger une chronique où l'on trouvera la liste des nominations et promotions du personnel universitaire, celle des thèses soutenues à notre Université, la mention des événements marquants de la vie académique. Nous avons surtout songé à commémorer le souvenir de ceux qui ont bien mérité de notre Université : c'est la raison d'être des notices nécrologiques que l'on a pu lire dans chacun de nos bulletins, comme aussi du rappel des manifestations qui ont fêté les 80 ans de M. Cesàro ou les 25 années d'enseignement de M. Mansion. Si cette conception du rôle de notre revue peut rencontrer des critiques, il va sans dire que nous nous ferons un devoir de les prendre en considération, comme aussi d'accueillir toutes les suggestions des Amis de l'Université.

Le second point de notre programme a reçu lui aussi un commencement de réalisation.

Le Conseil d'administration est intervenu d'abord pour une allocation de 500 frs dans les frais d'établissement d'un office de renseignements pour étudiants désireux de gagner leur vie au cours de leurs études. Cet organisme sera définitivement constitué dans fort peu de temps.

Le Conseil a ensuite accordé une somme de 10.000 frs au docteur Delcourt pour lui permettre de se consacrer à la recherche scientifique dans des conditions meilleures que celles qu'avaient pu lui faire les interventions combinées du Fonds National et du Patrimoine de l'Université.

Enfin, en attendant que le Comité du Trésor se soit prononcé sur la nomination de Mlle Babun, aide-technicienne de M. le professeur Delrez, le Conseil a avancé, à titre de prêt, à cette dernière, le montant mensuel de son traitement (soit 1000 frs par mois).

Ces trois exemples montrent que, dans une mesure modeste sans doute mais pourtant réelle, notre association peut faire quelque bien. Nous serions heureux si, à l'occasion de cette assemblée générale, les Amis de l'Université voulaient nous faire part de leurs propositions ou de leurs suggestions.

EXTRAIT DU RAPPORT DU TRESORIER

EXERCICE 1929

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Frais de constitution	1.113,10	Cotisations :	58.930,00
Imprimés, bulletins, clichés	16.692,09	Publicité	1.000,00
Appointements de l'ad- joint du secrétariat	1.900,00		
Timbres-poste et fis- caux	1.695,78		
Frais de bureau	249,90		
Disponible :	38.279,13		
	<hr/>		
	59.930,00		<hr/>
			59.930,00

APERÇU DE L'EXERCICE 1930 AU 15 FÉVRIER 1930.

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Appointements	400,00	Membres nouveaux.	9.025,00
Timbres-poste et fis-		Membres anciens ..	340,00
caux	768,95		
Frais de bureau	6,30	Cotisations de mem-	
		bres nouveaux à	
		l'encaissement ...	2.950,00
	<hr/>	Réalisable :	
	1.175,25	Publicité :	5.600,00
			<hr/>
			17,915,00

PROJET DE BUDGET POUR 1930

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Bulletin	5.000,00	Publicité bulletin ...	7.000,00
Clichés	2.500,00	Cotisations	52.000,00
Frais de correspondan-			<hr/>
dance	1.500,00		59.000,00
Articles de bureau, car-			
tes, imprimés	500,00		
Appointements de l'ad-			
joint du secrétariat .	2.400,00		
	<hr/>		
	11.900,00		

Liste des Membres de l'Association (1)

Membres protecteurs : Administration Communale Liège; Administration Communale Seraing; Administration Communale Waremme; Association des Ingénieurs A. I. Lg.; Brouha M.; Buttgenbach H.; Cesàro G.; de Fraipont M.; Despret G.; Digneffe E.; Fredericq H.; Fredericq L.; Greine, L.; Naguelmackers, M.; Nyssen-Dumonceau, A.; Peltzer, A.; Thone, G.; Van Zuylen, E;

Membres d'honneur : Monsieur et Madame Stiels-Vaillant.

Membres effectifs : Administration Communale Herstal; Administration Communale Saint-Nicolas; Albert, F.; Alcolay, C.; Amicale du personnel d'Ougrée-Marihaye; Anten, J.; Averbouch, B.

Batta, G.; Beduwé, J.; Beco, L.; Benoit, F.; Bertrand, O.; Bethune, A.; Bidlot, R.; Biquet L.; Blumstein, P.; Bohet, V.; Bonhomme, G.; Bonnardeaux, H.; Bouillenne, R.; Bouillenne-Walrand (Mme); Bourgeois, E. (à vie); Braas, A.; Brasseur, H.; Braunschhausen; Breyre, C.; Bris, A.; Brouet, G.; Brull, L.; Buisset, S.; Bure, P.; Buytaert, A.

Calay, O.; Calmeau, L.; Campus, F.; Colonel Casters; Casters, F.; Chantraine, P.; Charbonnages de Patience et Beaujonc; Charbonnage Maireux, s-Bois Soumagne; Closon, J.; Closset, Fr.; Colle P.; Colson, E.; Corin A.; Corot, A.; Counson, L.; Courtois, A.; Crahay, E.; Cuveiller, F.

Dacos, F.; Damas, D.; Danze, J.; De Bašt, O.; De Beco, L.; De Block, L.; Debouxhtay, P.; Dechesne, L.; Declairfayt; Declairfayt, M.; Defize, F. (à vie); Dehalu, M.; de Harenne, H. (Chev.) (à vie); Dejace, C.; Delacolette, H.; Delatte, A.; Delbouille, M.; Delbovier, F.; Delchef, J.; Delcominette, F.; Delhaise, A.; Delième, Ed.; Dellicour, F.; Delmer, A.; Delrez, L.; de Mélotte, A. (Chev.); Denoël, G.; Denoël, L.; de Rassenfosse, A.; Deruyts, J.;

(1) Liste arrêtée au 28 février 1930.

De Senarclens, A.; De Smaele, A.; Desoer, J.; Desonay, F.; Detrez, L.; Dewandre, A.; De Winiwarter, H.; d'Heur, A.; Diaconescu, C.; Donnay, F.; Dor, G.; Dor, G. (Mme); Dormal, G.; Dossin, G.; Duesberg, J.; Duesberg, J. (Mme); Duesberg, J.; Duesberg, J. (Mme); Duguët, M.; Dumont, E.; Dupont, E.

Eghiasaroff, S.; Etienne, S.

Fauconnier, H.; Firket, G.; Firket, P.; Firket-Saroléa, J.; Fonthier, N.; Fouarge, L.; Fourmarier, P. (à vie); Fraipont, C.; France, A. (à vie); François, P.; Francotte, X. (à vie); Fredericq, W.

Georgy, F.; Gérard, M.-L.; Germay, R.; Gillet, A.; Godeaux, L.; Gosselin, O.; Gosseries, A.; Gottschalk, M.; Graulich, L.; Gravis, A.; Grégoire, A.; Gueben, G.; Guillemin, M.

Habets, M.; Halkin, H.; Halkin, J.; Halkin, L.; Hallet, M. (à vie); Hanocq, C.; Hansen, R.; Haquet, H.; Hardy, J.; Harsin, P.; Herry, A.; Heuze, J.; Houbaert, E.; Hubaux, J.; Hubert, E.; Hugues, R.; Huybrechts, M.

Indekeu, J.

Jamme, E.; Janssens, E.; Joassart, G.; Journez, A.; Julin, C. (1).

Katzareff, J.; Kraentzel, F.; Kraft de la Saulx, F.; Krutwig, J.

Laboullé, A.; Lacroix, A.; Laloux, P.; Lambotte, U.; Laoureux, A.; Lapière, S.; Larmoyeux, E.; Laurent, G.; Laviolette, A., Leclercq, S.; Legrand, L. (profes.) (à vie); Legrand, L. (Ing.); Legraye, M.; Lejeune, A.; Lejeune, L. (Mme); Le Maire, P.; Lepage, W.; Lepersonne, O.; Leplat, G.; L'hoest, L.; Liégeois, C.

Magis, J.; Magnette, F.; Mahaim, E.; Malvoz, E.; Mamet, O.; Mansion, J.; Massart, G.; Mawet, E.; Melon, J.; Merken, L.; Metchersky, N. (Prince); Meyers, A. (Baron); Michel, Ch. (1); Michel, L.; Minette, E.; Molinghen, P.; Monoyer, A.; Moreau, E.

Nepper, F.; Neujean, X.; Nève, P.; Nihoul, Ed.; Noirfalise, L.

Parmentier, L. (1); Pauwen, J.; Peltzer de Clermont, Ed.; Peters, G.; Petitjean, J.; Pêtre, E.; Philips, F.; Pilet, G.; Pirard, L.;

(1) Décédé.

Piret, A.; Pirlot, R.; Plumier-Clermont, L.; Poissinger, A.; Polain, L. (à vie); Pommerenke, H.; Puters, A.; Putzeis, F.

Rasquinet, J.; Renier, A.; Roersch, C.; Roskam, J.

Sadzot, G.; Schlag, A.; Simon, E.; Stassen, M.; Stein, Ed.; Stouls, A.; Swings, P.

Tanier, V.; Thiriart, L.; Thiry, R.; Thys, W.; Tréfois, G.;

Vanderborghet, J.; Van der Linden, H.; Van Haesendonck, E.; Van Hageman, J.; Van Pée, P.; Van Zuylen, F.; Van Zuylen, J.; Van Zuylen, J.; Verdeyey, R.; Verlaine, L.; Verniory, L.; Vivario, R.

Waha, M. (à vie); Waltzing, J. (1); Watrin, M.; Watry, F.; Weckers, L.; Wille, M.; Willems, J.; Witmeur, E.

Zivjan, S.

Membres adhérents : Administration Communale Flémalle-Grande; Administration Communale Pepinster; Allard, L.; Albert, M.; Anciaux, H.-C.; Ancion, E.; Ancion, L.; Andrault de Langeron; Andris, M.; Arnoldy, A.; Association des Etudiants Macédo-niens; Ausselet, L.; Aussems, P.

Baar, A.; Baar, P.; Barth, M.; Batholomé, J.; Baurin, J.; Beaulieu, R.; Bendersky, L.; Benoit, Ch.; Bercovici, L.; Bernhardt, W.; Bertrand, M.; Bertrand, R.; Bia, L.; Biquet, M.; Biron-Dejaer, A.; Bodart, E.; Bonameau, L.; Boone, O.; Brabant, J.; Breyre, A.; Brouhon, A.; Bureau, F.

Calmeau, P.; Cambresier, E.; Candeze, L. (Vve); Carlier-Mayer, J. (à vie); Centner, C.-R. (à vie); Chandelle, R.; Chaumont, L.; Clermont, L.; Coheur, L. (à vie); Colemonts, E.; Collard, A.; Collard, A.; Collette, E.; Collin, Ch.; Constant, J.; Corin, F.; Corten, P. (à vie); Courtois, J.; Cox, A.

Damseaux, J.; Dantinne, A.; Dantinne, R.; Darimont, J.; De Bašt, Y.; Defrecheux, C.; Dehousse, M.; Dehousse, R. (Mme); Dejardin, L.; Delava, E.; Delfosse, P.; Delhalle, A.; Delrée, J.; Delruelle, A.; Demoulin, H.; Depas, E.; Deprez, R.; Depresseux, F.; Decrucq, A.; Derenne, E.; Desaive, P.; Desirotte, R.; DeStrée,

(1) Décédé.

A.; Devillé, G.; Devos, G.; Dewé, H.; Digneffe, C.; Donnay, F.; D'Or, L.; Dordu, F.; Dotreppe, G.; Dujardin, R.; Dutilleux, M.; Dutois, D.

Everling, A.

Fabry, P.; Fairon, E.; Fanielle; Firket, M.; Firket, V.; Florkin, M.; Fohalle, R. (à vie); Fonsny, J.; François, A.; Francotte, Ch.; Francq, P.; Fresart, O.

Galhausen, G.; Gérumont, E.; Ghysen, J.; Gillet, E.; Gillet, E.; Gilman, L.; Gob, J.; Godelaine, C.; Guillaume, J.; Guion-Jollet, L.

Hallet, A.; Hans, N.; Haušt, J.; Hebrant, H.; Helin, M.; Hensgens, A.; Heuse, H.; Hoge, A.; Horion, A.; Horion P.

Jacob, O.; Jadot, G.; Janne, H.; Janne, X.; Janssens, A.; Janssens, H.; Janssens, J.; Jennissen, E.; Joassart, N.; Joyeux, L.

Karlin, M.; Koikoff, A.; Korobkoff; Kuntziger, J.

Labeye, M.; L'admirant, H.; Lambert, V.; Lamboray, H.; Larock, V.; Laurent, M.; Lebens, L.; Leclercq, Th.; Ledent, R.; Leduc, L.; Lefebvre, G.; Le Jeune, R.; Lemeunier, J.; Lenaerts, P.; Lepersonne, H.; Leroy, M.; Liagre, C.; Lohéšt, P.; Loukacheoski; Loumaye, M.; Luyten, P.

Magin, A.; Magnette, Ch.; Maisier, W.; Mali, A.; Malmendier, L.; Macquēstiau-Staincq (Mme); Marchal, G.; Marechal, P.; Marissiaux, A.; Marthoz, E.; Martin, L.; Masson, A.; Masy, J.; Meekers, P.; Meïstrait, J.; Milz, U.; Molle, A.; Mouchette, J.; Moureau, L.; Moureau, P.; Muller, Cl.; Muller, J.

Nagant, F.; Naveau-Van Hoegarden, M.; Noez, H.; Nyssen, F.

Orban, J.; Oris, J.; Ory, G. (fils).

Peeters, M.; Philippart, A.; Philippe, Ch.; Pickart, F.; Pierlot, F.; Pinkous, Ch.; Pirard, J.; Pirenne, P.; Pirlot, J.-M.; Pirson, G.; Platel, F.; Plomdeur, J.; Popavranoff, S.

Queștiennē, P.

Raeff, D.; Rasse, F.; Remouchamps, J.; Remacle, J.; Remy, H.; Renuart, G.; Repriels, L.; Rey, J.; Robinet, M.; Rocchus, L.; Ros, L.; Rouche, N.; Rousseau, M.; Rusu, Th.

Scaff, E.; Schaltin, J.; Schwers, H.; Schoonbroodt, L.; Ser
vais, M.; Severyns, A.; Sigismond, J.; Soreil, A.; Sperling, P.;
Stainier, C.; Stas, R.; Stassart, R.; Stati, M.; Stievenart, A.;
Sulowski, Z.

Tecqmenne, Ch.; Thiernesse, J.; Thimus, A.; Thonet, J.;
Tinlot, P.; Tourneur, M. (Mme); Tourneur, V.

Uwiera, A.

Van den Borren, Ch.; Van de Putte, M.; Vandervael, Fr.;
Van de Walle, B.; Van Soets, E.; Van Stratum, A.; Van Wyns-
berghe, R.; Vindsberg, S.; Votion, A.

Waha, L.; Walch-Kerens, B. (Mme); Walrand, J.; Waroux, M.;
Wautriche-Evrard, P.; Wigny, P.; Wille, M.; Willem, A.; Willem,
J.; Witmeur, E.

Elections au Conseil d'Administration pour la période 1930-1933

L'assemblée générale a élu à l'unanimité les personnes suivantes
membres du conseil :

M. Paul Berryer	M. Henry Janne
M. Armand Béthune	M. le baron Armand Meyers
M. Paul Chantraine	M. Eugène Moreau
M. Marcel de Fraipont	M. Marcel Nagelmackers
M. Marcel Dehalu	M. Xavier Neujean
M. Alfred Delhaize	M. André Peltzer
M. Emile Digneffe	M. Louis Pirard
M. Jules Duesberg	M. Gustave Trasenster
M. Henri Fredericq	M. Robert Verdeyen
M. Léon Greiner	M. Maurice Wille
M. Henri Halkin	M. Emile Witmeur
M. Paul Harsin	
